RAPPORT RSE

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

2019

SOMMAIRE

Le mot du directeur RSE — **P 4**

Gouvernance, modèle d'affaire — **P 7**

Politique RSE et bilan annuel — **P 8**

Organisation interne et performance RSE — **P 10**

Chiffres clés 2019 — **P 12**

Carte des aménagements CNR — **P 14**

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

P 16

Fait marquants
Politique générale en matière environnementale
Protection et innovation au service de la biodiversité
Changement climatique, utilisation durable des ressources
Gestion des déchets
Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

P 30

Faits marquants
Impact territorial de l'activité de CNR sur l'emploi et le développement économique local
Développement du transport fluvial de marchandises
Développement économique et touristique et le rapprochement des riverains du fleuve
Actions de partenariat ou de mécénat
Relations entretenues avec les parties prenantes
Achats responsables

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

P 38

Faits marquants
Emploi, rémunération et organisation du temps de travail
Relations sociales
Santé et sécurité
Formation
Egalité de traitement, diversité et égalité des chances
Qualité de vie au travail
Politique de lutte contre la corruption

LE MOT DU DIRECTEUR RSE

Sylvain Colas
DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION
ET DE LA RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Notre raison d'être : le Rhône pour origine, les territoires pour partenaires, les énergies renouvelables pour avenir.

A l'heure où nous publions notre rapport annuel 2019 intitulé « Il n'y a pas de planète B », édition qui prend tout son sens dans le contexte de crise sanitaire du Covid, nous présentons comme chaque année un état de notre politique et de nos engagements RSE qui contribuent à 12 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

1er producteur français d'électricité d'origine 100% renouvelable (eau-vent-soleil) et concessionnaire du fleuve Rhône de la Suisse à la Méditerranée sur des missions solidaires de production d'électricité, de gestionnaire de la navigation et d'irrigation des terres agricoles, CNR mène depuis plusieurs années une politique RSE volontariste autour de 5 axes où se côtoient actions pour la biodiversité et la ressource en eau, modes de consommation et de production durables, innovation continue pour la transition écologique ou encore développement et épanouissement professionnel des salariés. Les préoccupations économiques, environnementales, sociétales et sociales sont au cœur de notre modèle industriel d'entreprise d'intérêt général. La RSE favorise la prise en compte de ces enjeux dans notre stratégie et accompagne la transformation nécessaire de l'entreprise, mais représente aussi une véritable intelligence collective porteuse de sens et constitue un facteur d'innovation technologique, managériale ou sociale.

Les trois volets de notre politique RSE s'articule autour d'une triple responsabilité environnementale, sociétale et sociale et de nombreuses actions en 2019 sont à découvrir dans ce rapport, menées avec l'ensemble de nos équipes et les parties prenantes des territoires avec lesquelles nous accompagnons la transition énergétique et écologique en cours.

Nous préparons en 2020 l'évolution de notre politique RSE en lien avec une nouvelle stratégie à horizon 2030 où la RSE en sera le socle. Nous fusionnerons par ailleurs en 2021 notre rapport annuel et notre reporting d'actions RSE dans un même document pour réaliser un rapport intégré qui décrira toutes les interactions de notre stratégie et de notre politique RSE renouvelée avec des ambitions encore plus marquées et concentrées autour de notre raison d'être : le Rhône pour origine, les territoires pour partenaires, les énergies renouvelables pour avenir.

La RSE représente une véritable intelligence collective porteuse de sens et constitue un facteur d'innovation technologique, managériale ou sociale.

Structure à taille humaine, CNR se distingue par le fort sentiment d'appartenance de ses salariés et fait preuve d'une dynamique de création collective tant en interne qu'avec l'ensemble des partenaires avec lesquels nous réalisons nos projets. Travailler dans une entreprise qui produit des énergies 100% renouvelables, soutient la mobilité propre, accompagne le monde agricole dans ses mutations et s'attache à pérenniser la vie du fleuve Rhône est non seulement porteur de sens mais aussi source de fierté.

GOUVERNANCE, MODÈLE D'AFFAIRE

CNR est le 1er producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée avec trois missions « historiques », solidaires entre elles: produire de l'électricité à partir de la force motrice du fleuve, développer la navigation et le transport fluvial, favoriser l'irrigation et les autres usages agricoles.

Société Anonyme d'Intérêt Général, le capital de CNR est majoritairement public son actionnariat s'organise en trois blocs de parties prenantes : un actionnaire industriel, ENGIE (49,97 %), le Groupe Caisse des Dépôts (33,20 %) et des collectivités locales et établissements publics, partenaires historiques de CNR (16,83 %). Modèle responsable de gouvernance, établi sur l'équilibre entre profit et intérêt général et sur le partage des ressources tirées du fleuve, CNR tient un rôle majeur dans l'aménagement du bassin rhodanien et la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur des territoires notamment à travers les Missions d'Intérêt Général. Sa philosophie : une étroite concertation avec les parties prenantes et un esprit de cocréation, au bénéfice de tous. Le modèle CNR est également fondé sur un dialogue soutenu avec ses parties prenantes internes.

La force de son modèle industriel intégré tient à sa maîtrise de l'ensemble de la chaine de valeur dans la gestion d'un fleuve : depuis la conception (des 19 aménagements sur le Rhône), l'exploitation et la maintenance des ouvrages, la valorisation de l'énergie produite jusqu'à la gestion de la navigation et de l'irrigation. CNR réunit l'ensemble des compétences liées à la production et à la gestion des énergies météo-dépendantes : conception, développement, construction, exploitation et maintenance des outils de production ; pilotage et placement de la production sur le marché de gros. Son ingénierie hydroélectrique et fluviale est reconnue en France et à l'international. Experte en gestion de l'intermittence, elle propose ses services à des tiers, favorisant ainsi l'intégration des énergies renouvelables au système électrique dans le cadre de leur ouverture au marché libre.

CNR dont sa filiale CN'AIR détenue à 100 % ont produit plus de 15 TWh en 2019 issus du mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

Le développement et ses actions s'inscrit dans le plan stratégique 2015-2020 qui se décline en trois axes.

AXE 1
CONFORTER LE MODÈLE CNR

CNR participe activement à la transition énergétique. Elle défend aussi la force de son modèle intégré, l'équilibre de son actionnariat, la prise en compte de l'intérêt général, sa capacité redistributive et sa proximité avec les territoires

AXE 2
POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT

CNR veut encore se développer par l'accroissement de ses moyens de production d'énergies renouvelables. Pour continuer à s'affirmer en leader européen des énergies renouvelables et atteindre en 2020 une puissance installée de 4 GW en France.

AXE 3
DEVENIR UNE ENTREPRISE LABORATOIRE DES ÉNERGIES DU FUTUR

L'innovation s'accomplit au quotidien pour optimiser ses performances comme pour explorer les potentiels encore inexploités de l'eau, du soleil et du vent. Avec pour ambition d'être une entreprise-laboratoire des énergies du futur, CNR encourage la créativité de ses équipes, développe des procédés en interne et s'associe à des organismes de recherche, des industriels et des start-ups pour imaginer les solutions énergétiques de demain.

Notre politique RSE 2020, renouvelée en février 2017, participe à la mise en œuvre de ce modèle unique. Elle s'inscrit dans le plan stratégique 2020 et participe au respect de nos 9 engagements en faveur du climat et de la transition énergétique.

POLITIQUE RSE ET BILAN ANNUEL

Le modèle CNR permet de mener à bien ses trois missions « historiques » et solidaires de concessionnaire du Rhône :

- **produire de l'électricité à partir de la force motrice du fleuve,**
- **développer la navigation et le transport fluvial,**
- **favoriser l'irrigation et les autres usages agricoles.**

Ce modèle d'entreprise unique au service des territoires s'est construit, depuis l'origine grâce au dialogue avec ses parties prenantes et porte dans ses gènes le Développement Durable.

Trois principes au cœur du modèle CNR guident nos actions : **le partage** – avec la redistribution des richesses produites grâce au fleuve, **l'équilibre** – avec la conciliation des différents usages de l'eau et une gouvernance publique/privée **et le développement durable** – avec une vision globale d'aménageur des territoires et de producteur d'énergies 100 % renouvelables.

La structure de CNR, à la fois entreprise privée et à majorité publique, et son modèle économique de redistribution, prouve la compatibilité entre transition énergétique, intérêt économique, et intérêt général.
Les préoccupations économiques, environnementales et sociétales sont au cœur de ce modèle, naturellement tourné vers un positionnement RSE fort. En effet, la réussite de CNR ne se caractérise pas uniquement par des critères financiers mais à l'aune d'une performance globale, en proximité avec les territoires dans une culture d'écoute auprès de ses parties prenantes.
Notre politique RSE, ambitieuse et cohérente, renforce l'engagement de CNR, à travers des actions qui vont bien au-delà des obligations réglementaires de concessionnaire du Rhône.
La RSE est le socle du modèle industriel d'intérêt général de CNR selon lequel l'ensemble des activités créatrices de valeur doivent agir en faveur d'un développement socialement équitable, économiquement viable, respectueux de l'environnement et, de ce fait, durable.

Notre politique RSE 2020, renouvelée en février 2017, participe à la mise en œuvre de ce modèle unique. Elle conforte les ambitions stratégiques de CNR établies à l'horizon 2020.

L'objectif pour CNR à travers ses engagements RSE est de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU par des actions concrètes. Ces ODD définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Ainsi CNR, à travers les 5 axes de sa politique RSE 2020, contribue notamment aux ODD qui concernent la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, les modes de consommation et de production durables, l'innovation, la croissance économique soutenue et partagée, les conditions de travail des salariés, la formation et l'apprentissage.

Le reporting RSE est un document publié annuellement pour rendre compte des actions et des résultats en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. C'est un document qui synthétise et rend publique toutes les actions mises en place par l'entreprise pour respecter les principes du développement durable.
En 2017, pour les grandes entreprises, ce reporting RSE a pris la forme d'une Déclaration de Performance Extra financière (DPEF). Aussi, dans le cas de CNR, c'est ENGIE qui produit la DPEF pour l'ensemble des entreprises du groupe. Toutefois CNR a souhaité publier un rapport RS, il est réparti en trois catégories : environnementale sociétale et sociale.

Engagés pour
12 ODD DE L'ONU

LES 5 AXES DE LA POLITIQUE RSE 2020	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
PARTAGER NOS VALEURS • Participer à l'éducation et à la sensibilisation des jeunes et à leur insertion dans la vie professionnelle • Associer les citoyens et les territoires • Partager notre modèle à l'international	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 14 VIE AQUATIQUE
AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT • Être un industriel responsable • Adopter les bons gestes au quotidien	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE
SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE • Agir pour la mobilité électrique en développant les infrastructures • Favoriser le transport fluvial • Proposer des solutions de mobilité durable aux salariés et à nos concitoyens	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
VALORISER LE CAPITAL HUMAIN • Promouvoir la diversité • Renforcer la santé et la sécurité des salariés • Favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
AGIR DE MANIÈRE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE • Acteur solidaire • Acheteur responsable	1 PAS DE PAUVRETÉ 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ORGANISATION INTERNE ET PERFORMANCE RSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Instance de contrôle, il examine notamment les comptes et veille à la bonne gestion de CNR.

Serge BERGAMELLI
Président du Conseil de surveillance
Christian MONTEIL
Vice-président du Conseil de surveillance, représentant le département de Haute-Savoie, Président du Conseil départemental de Haute-Savoie.

REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES
Groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Valérie HULST
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Philippe MAURIZOT
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ
Département des Bouches-du-Rhône
Marie-Pierre CALLET

CONSEILLERS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Groupe ENGIE
Bernard GUIRKINGER
Valérie ALAIN
Rosaline CORINTHIEN
Didier ENGELS
Jean-Baptiste SÉJOURNÉ
Groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Emmanuel LEGRAND
Barbara BELLE

CONSEILLERS REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT NOMMÉ PAR DÉCRET
Isabelle ANDRIVON
Ludovic PLANTE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SALARIÉ DE CNR
Éric CHALAYE
Karen GUEMAIN
Valérie LEPRINCE

DIRECTOIRE

Organe de management collégial, il dirige l'entreprise dans le respect des dispositions statutaires et légales. Il décide et met en œuvre les grandes orientations stratégiques, commerciales et techniques de CNR, dont il assure la gestion.

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE
Élisabeth AYRAULT
Présidente-directrice générale
Présidente du Directoire
Julien FRANÇAIS
Directeur général
Didier LHUILLIER
Directeur général

RESEAU RSE

Chaque Direction est dotée d'un ou plusieurs correspondants chargés d'accompagner le déploiement de la politique RSE

En interne comme à l'externe, la demande de reconnaissance globale et objective est forte. CNR a fait évaluer la performance de ses engagements en matière de développement durable et RSE par des organismes indépendants.

AFAQ 26000

CNR détient depuis février 2014 l'attestation AFAQ 26 000. Celle-ci a été reconduite en 2017 pour 3 ans au niveau confirmé. 55 sous-critères ont été évalués concernant d'une part les pratiques stratégiques, managériales et opérationnelles et, d'autre part, la pertinence et la performance des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux

Label Diversité

Ce label obtenu le 27 mai 2014 et renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans, témoigne de l'engagement socialement responsable de CNR et valorise les actions engagées depuis près de 10 ans en faveur de la prévention des discriminations et de l'égalité.

Pacte mondial de l'ONU

Depuis 2015, nous soutenons les 10 principes du pacte mondial des nations unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement. En 2018 CNR instruit un dossier afin d'accéder au niveau Advanced qui correspond à la réalisation d'actions conformément aux 21 critères du Global Compact soit le niveau d'engagement le plus important auprès de cette association. En février 2019 CNR est reconnue au niveau Advanced.

ORGANIGRAMME DU COMITÉ STRATÉGIQUE AU 1er AVRIL 2020

Élisabeth AYRAULT
Présidente-directrice générale - Présidente du Directoire

Thomas SAN MARCO
Délégué général

Sylvain COLAS
Directeur de la Communication et de la RSE

Daniel JOUVE
Directeur Ingénierie et Grands Projets

Pierre MEFFRE
Directeur Valorisation Portuaire et Missions d'intérêt général

Frédéric STORCK
Directeur Transition Énergétique et Innovation

Audit interne

Didier LHUILLIER
Directeur général

Philippe ARMAND
Directeur Maintenance

Valérie CHABRIER
Directrice Coordination des Opérations et Sûreté

Éric DIVET
Directeur Gestion des Actifs et Concession

Pierre-Jean GRANGETTE
Directeur Valorisation de l'Énergie

Cécile MAGHERINI
Directrice Nouvelles Énergies

DIRECTEURS TERRITORIAUX

Laurent TONINI
Haut-Rhône

Christian ORVOËN
Rhône-Saône

Christophe DORÉE
Rhône-Isère

Pascal ALBAGNAC
Rhône-Méditerranée

Julien FRANÇAIS
Directeur général

Jean-Pierre BOSC
Directeur Ressources Humaines et Sécurité

Christian HEIMBURGER
Directeur de la stratégie et de la transformation

Muriel LOQUET
Directrice Achats et Services Logistiques

Philippe MAGHERINI
Directeur Juridique, Assurances et Éthique

Sophie BERNAY
Directrice Systèmes d'Information et Numérique

Stéphanie PLANTIER
Directrice Finances et Contrôle de Gestion

Contrôle interne / Middle Office / Sécurité systèmes d'information

RÉSULTATS

PUISSANCE INSTALLÉE
3 872 MW

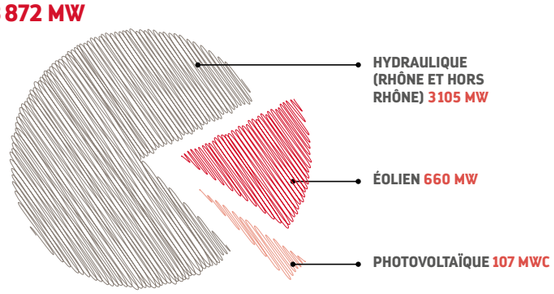

PRODUCTION
15,1 TWH

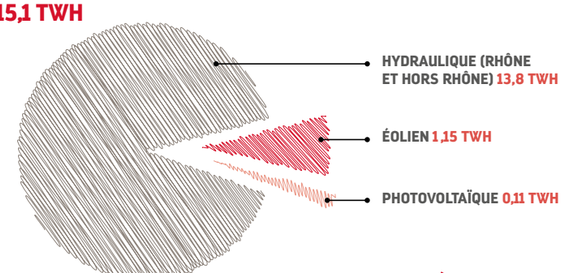

CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DU GROUPE CNR 1548 M€

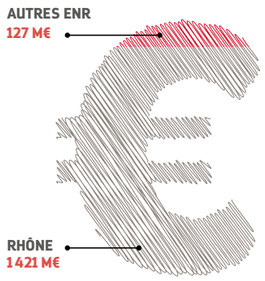

RÉSULTAT NET

CNR 59,5 M€
GROUPE CNR 92,5 M€

ACTIFS
DE PRODUCTION 100 % RENOUVELABLE
AU 31.12.2019

48 CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES
19 BARRAGES

52 PARCS ÉOLIENS

31 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

AUTRES ACTIFS

DOMAINE CONCÉDÉ 27 000 HA
FLEUVE 14 000 HA
TERRES 13 000 HA
DONT PLATEFORMES D'ACTIVITÉS 800 HA

ÉCLUSES À GRAND GABARIT 14
ÉCLUSES DE PLAISANCE 5

SITES INDUSTRIELS ET PORTUAIRES 22
DONT LE PORT DE LYON

OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE 66

STATIONS DE POMPAGE POUR L'IRRIGATION 32

STATIONS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 27

CHIFFRES CLÉS 2019

EMPLOIS

1 362 SALARIÉS EN CDI
AU 31.12. 2019

14 500 EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS GÉNÉRÉS EN VALLÉE DU RHÔNE

REDISTRIBUTION

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
(MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL) **20,6 M€**

REDEVANCE HYDRAULIQUE VERSÉE À L'ÉTAT 122 M€

VOIES NAVIGABLES

330 KM DE VOIES NAVIGABLES À GRAND GABARIT

TONNAGE TRANSPORTÉ
4,465 MILLIONS DE TONNES
↘ - 1 % PAR RAPPORT À 2018

FLUX 1122 DE T x KM
↗ + 6,9 % PAR RAPPORT À 2018

CONTENEURS 84 335 EVP
↗ + 8,59 % PAR RAPPORT 2018

ÉCLUSAGES 85 485
↗ + 1,5 % PAR RAPPORT À 2018

PASSAGERS TRANSPORTÉS
(À BORD DE PAQUEBOTS DE CROISIÈRES)
208 670
↗ + 5,2 % PAR RAPPORT À 2018

TEMPS GLOBAL D'INTERRUPTION DE LA NAVIGATION (TGIN)
67 h 33
↘ PAR RAPPORT À 137 h 06 EN 2018

INFRA STRUCTURES

SUR LE RHÔNE

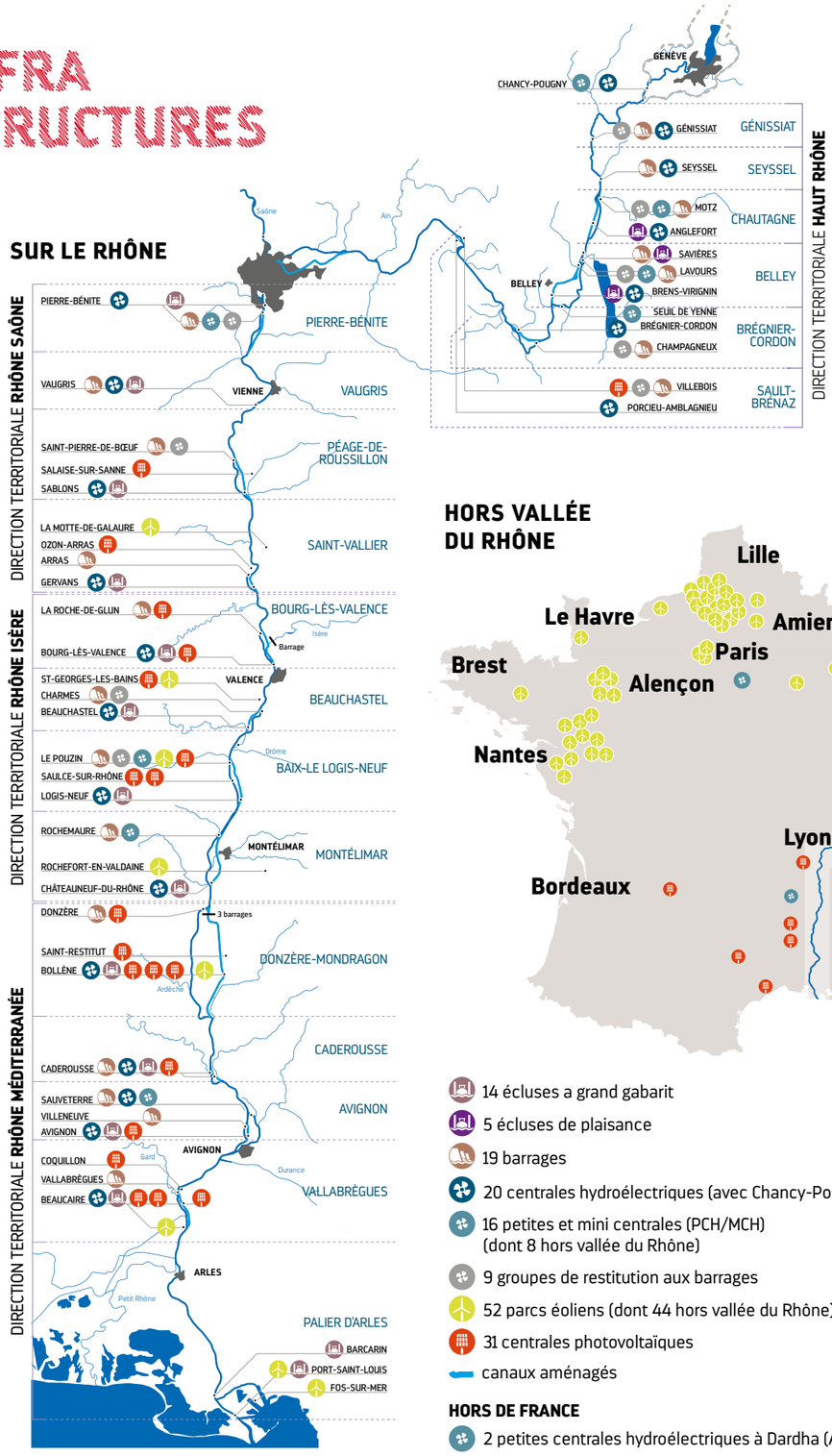

HORS VALLÉE DU RHÔNE

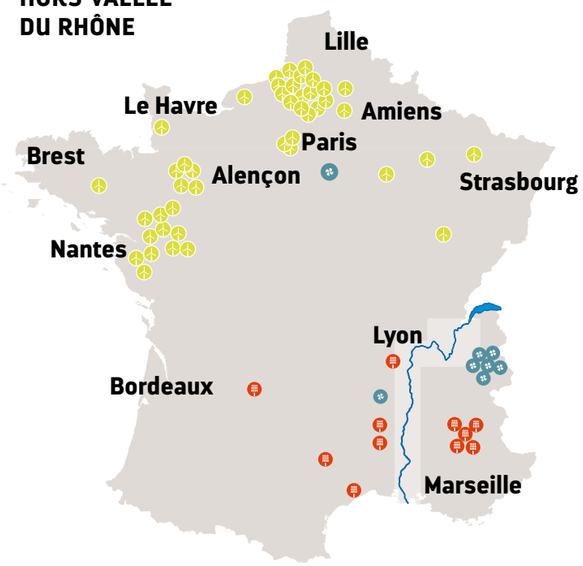

- 14 écluses a grand gabarit
- 5 écluses de plaisance
- 19 barrages
- 20 centrales hydroélectriques (avec Chancy-Pougny)
- 16 petites et mini centrales (PCH/MCH) (dont 8 hors vallée du Rhône)
- 9 groupes de restitution aux barrages
- 52 parcs éoliens (dont 44 hors vallée du Rhône)
- 31 centrales photovoltaïques
- canaux aménagés

HORS DE FRANCE

- 2 petites centrales hydroélectriques à Dardha (Albanie)

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Soucieuse de son environnement, la CNR mène ses missions de concessionnaire dans une logique de conciliation des enjeux industriels et environnementaux. Trois documents qui se complètent orientent nos réflexions et nos actions : la charte environnement, nos 9 engagements en faveur de la transition énergétique et du climat, le plan de gestion environnemental du domaine.

La charte de l'environnement impulse nos orientations environnementales, elle porte sur les actions suivantes :

- Optimiser et diversifier les sources d'énergie renouvelable
- Favoriser le transport fluvial
- Contribuer à la lutte contre la pollution
- Restaurer les milieux et favoriser le développement des espèces
- Gérer le patrimoine naturel et favoriser le développement des espèces
- Gérer le patrimoine naturel et paysager
- Innover par la recherche et développement
- Développer des réflexes environnementaux
- Partager des informations sur l'environnement

À l'occasion de la COP21 en France CNR a pris 9 engagements en cohérence avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte à savoir :

- Participer à la formation des « consom'acteurs » de demain
- Associer les citoyens et collectivités à certains de nos projets Énergies Renouvelables
- Accentuer la concertation publique
- Démultiplier notre stratégie RSE
- Être un laboratoire des énergies du futur
- Tripler en 5 ans notre production en photovoltaïque et en éolien
- Partager notre modèle à l'international
- Encourager la mobilité alternative
- Soutenir l'agriculture durable

Le plan de gestion environnemental du domaine (PGED) a été réalisé de manière volontaire dans le cadre d'une démarche de co-construction avec les différents services internes CNR et en lien avec les partenaires institutionnels que sont la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'Agence de l'Eau et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Le PGED présente la prise en compte globale de l'environnement dans la réalisation des missions de concessionnaire pour une gestion équilibrée et une valorisation du domaine concédé, dans une logique de conciliation des enjeux : sûreté/sécurité, environnement et économique.
Outil à vocation opérationnelle, il constitue également un document d'information et de partage entre les services de l'État et CNR afin de faciliter les échanges et une compréhension réciproque.

FAITS MARQUANTS

◀ Après 4 ans d'étude, CNR a décidé de **renoncer au projet de parc éolien de Charix (Ain), car l'impact environnemental était trop élevé.** En effet, les études approfondies conduites depuis 2015 dans le cadre de ce projet éolien ont révélé en octobre 2019 un enjeu environnemental très fort : un couple d'aigles royaux s'est rapproché du site et occupe un nouveau nid situé à moins d'1 kilomètre de la zone du projet. Pour que les énergies renouvelables soient aussi durables, CNR vise l'exemplarité, et il n'y pas de projets possibles sans absence de tout risque pour l'environnement.

◀◀ Le 27 septembre à Marseille, CNR a signé un partenariat avec TARA Océan lors de l'escale du bateau. Des plages d'Indonésie jusqu'en Arctique, **les déchets plastiques étouffent progressivement la planète.** Ils ont d'abord silencieusement contaminé les terres, puis les rivières, les fleuves et enfin les océans… Aujourd'hui, la Méditerranée contient déjà autant de microplastiques que de plancton, menaçant les espèces marines et la santé humaine. Une pollution planétaire d'autant plus catastrophique que la majorité des plastiques ne sont utilisés qu'une seule fois avant de se transformer en déchets. En tant qu'entreprise socialement responsable et gestionnaire d'un fleuve qui se jette dans la Méditerranée, CNR ne peut ignorer la réalité de ces faits et rester indifférente. C'est le sens de **l'engagement de CNR auprès de la fondation Tara Océan** qui vise à évaluer le transport des matières plastiques et leur dégradation en microparticules dans 10 fleuves européens, dont le Rhône, avant de se déverser dans les océans et la Méditerranée. Dans la continuité de cet engagement, CNR a décidé - avec le concours de tous ses salariés - de ne plus acheter à partir de 2020 d'objets en plastique à usage unique, dont des bouteilles en plastique.

PROTECTION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

CNR dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités veille à la préservation de l'environnement. À travers ses Missions d'Intérêt Général, des projets en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques sont réalisés en concertation avec les parties prenantes concernées sur l'ensemble de la concession du Rhône.

Le Rhône possède un patrimoine naturel remarquable et une riche biodiversité. Les nombreux outils de protection et inventaires recensés le long de la vallée du Rhône en témoignent :

- 20 sites Natura 2000 : 12 sites SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et 8 ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- 60 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- 30 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2
- 7 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- 1 zone humide inscrite sur la liste « RAMSAR » (zone humide d'importance internationale)
- Réserve de biosphère de Camargue
- 3 Parcs Naturels Régionaux traversés
- 2 réserves naturelles Nationales
- 2 réserves de chasse faune sauvage
- 8 arrêtés de protection de biotope

Les projets principaux en relation avec la biodiversité sont déclinés dans le dernier plan d'actions MIG - volet environnement partie préservation de la ressource en eau et biodiversité.

Plan de Gestion Environnemental du Domaine concédé

Dès 2012, CNR a engagé une démarche volontaire et partagée, en lien avec les services institutionnels, d'élaboration d'un plan de gestion environnemental du domaine concédé (PGED).
Il présente une vision d'ensemble coordonnée de la gestion et de la valorisation du domaine concédé dans une logique de conciliation des enjeux de sûreté-sécurité, environnement et économique.
Il tient compte des composantes industrielles (sûreté, sécurité, exploitation…) comme des composantes naturelles, pour définir des actions adaptées en fonction des différents enjeux, dans une optique de gestion équilibrée du domaine concédé.
Ce plan de gestion est un document évolutif qui s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'amélioration continue permettant de valoriser les bonnes pratiques et l'évolution des connaissances notamment issue des retours d'expérience.
Ainsi, le PGED donne un cadre cohérent permettant de formaliser, compléter et améliorer les pratiques existantes en matière de gestion et valorisation du domaine concédé à CNR. Après sa diffusion en interne la déclinaison au plan local se poursuit. En 2019, un travail de réflexion s'est engagé en lien avec la DREAL et l'ONCFS pour étoffer le PGED, notamment les constructions du castor d'Europe dans les contre-canaux des endiguements ou pour affiner les préconisations de gestion de la végétation sur les parements amont des digues.

300 ruches
installées sur le domaine CNR

Au titre des Missions d'Intérêt Général, les principales actions suivantes ont été conduites :

RUBRIQUES	AVANCEMENT DES OPERATIONS 2019
RESTAURER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DU FLEUVE	Réhabilitation du **vieux Rhône de Donzère-Mondragon** • Fin des travaux de restauration sur le complexe N°2 c'est-à-dire sur les lônes de le Grange-Ecrasée, des Dames et du Banc-Rouge. Les travaux de végétalisation ont débuté à l'automne et devraient s'achever fin 2021. • Études en cours sur le complexe N°3 (réalisation des inventaires naturalistes, faisabilité géotechnique hydraulique et foncière, caractérisation des sédiments) sur la lône de la Désirade.
	Réactivation de la dynamique fluviale sur le **site pilote de Cornas :** les travaux de déboisement et terrassements se sont achevés fin février, les travaux de végétalisation et d'aménagement paysager ont débuté à l'automne.
	Réactivation des marges sur le **site de Baix :** la phase Avant-Projet (AVP) est achevée. Les dossiers réglementaires (dossier d'exécution et dossier espèces protégées) ont été déposés à l'instruction. La phase PRO a débuté fin de l'année pour s'achever à l'été 2020.
	Réactivation des marges sur les **sites de Pierre-Bénite et Beauchastel :** les études AVP sont menées conjointement pour les sites de Ciselande et Irigny ainsi que sur les sites dits de Gouvernement et Saulce. Les inventaires naturalistes sur les emprises des sites ont débuté en avril, et seront réalisés sur une année biologique complète. Elles serviront de base à l'établissement des dossiers réglementaires. La caractérisation de la qualité physico-chimique des matériaux en place a débuté fin 2019 afin de préciser la nature et les volumes de matériaux.
ENRICHIR LA BIODIVERSITÉ	**Passes à anguilles du Lez :** réalisation de 5 ouvrages de franchissement sur les seuils du Lez. Mise en eau des passes début avril 2019. Suite à la visite technique de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), des travaux complémentaires ont été réalisés et se sont achevés début juillet.
	Poursuite des **opérations en faveur de la continuité écologique.** Dossiers en cours d'instruction pour les passes à poissons de Vallabrègues, Sault-Brénaz et La Durance. Les travaux du confortement du seuil de la passe à poissons de la Cèze ont été réalisés entre septembre et octobre. Les travaux propres à la passe à poissons seront réalisés en 2020. Les travaux relatifs à la passe à poissons de l'Ouvèze ont démarré en fin d'année (installations de chantier, palplanches) et s'achèveront en 2020.
	Amélioration de la **connaissance naturaliste :** • Participation au COPIL FNE-AURA (Ex-FRAPNA) sur « l'appui à l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer la biodiversité et la fonctionnalité des ripisylves ». • Expertise CNR de gestion des ripisylves, notamment lors de travaux de réhabilitation des lônes, apportée à l'étude menée par l'association Groupe Chiroptère de Provence.
POUR UNE AGRICULTURE DURABLE	La 7e édition de **Tech&Bio**, le salon de référence des techniques bio et alternatives a été organisée à Bourg-lès-Valence par la chambre d'agriculture de la Drôme. CNR a pu accompagner à travers la remise des trophées des Talents, 15 agricultrices/teurs bio de toute la France, de différentes filières.
	En 2019, elle a reconduit pour cinq ans son **soutien à la plate-forme TAB** (Techniques alternatives et biologiques) d'Etoile-sur-Rhône (Drôme) autour d'un programme d'agroforesterie et de biodiversité au service de l'agriculture. Dédiée à l'expérimentation et à la démonstration de systèmes de cultures innovants, et ouvert à l'ensemble des agriculteurs ce site de vingt hectares facilite le transfert de méthodes biologiques vers les exploitations conventionnelles et la transition vers une agriculture durable.
	CNR participe à une **expérimentation d'agroforesterie** dans la plaine de Chautagne, en partenariat avec les collectivités locales, l'Office national des forêts et le Conservatoire des espaces naturels de Savoie. Cette zone d'expansion des crues accueille actuellement une peupleraie et des cultures de maïs. L'objectif est de diversifier les essences d'arbres et d'introduire du maraîchage qui pourrait à terme contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire.
	Appelé à se multiplier, le **soutien à la biodiversité fonctionnelle** a, quant à lui, concerné une dizaine d'exploitations des Bouches-du-Rhône en 2019, avec la plantation de haies et l'installation de nichoirs à oiseaux, de perchoirs à rapaces, de plateformes à cigognes ou de gîtes à chauve-souris, qui favorisent la faune et la flore et apportent des services agroécologiques - lutte contre les ravageurs, réduction des intrants et de leurs corollaires financiers et environnementaux.
	Les travaux de R&D menés en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône Alpes et l'ISARA Lyon (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes) se poursuivent par ailleurs, avec un suivi scientifique sur le long terme. L'objectif est d'**explorer des pratiques agricoles associant performance environnementale et économique.** Le programme d'évaluation du potentiel agroécologique des **céréales pérennes,** qui produisent conjointement grain et fourrage et assurent des services environnementaux majeurs, est en cours d'analyse. Conduit dans la vallée du Rhône et dans d'autres zones céréalières d'Europe, il se fonde sur une collaboration internationale, notamment avec l'université américaine de Cornell.
DOMAINE CNR ET ENVIRONNEMENT	Trame Noire : évaluation de l'impact de l'éclairage sur la biodiversité (en particulier sur les chauves-souris : espèces nocturnes et connues pour répondre à l'éclairage artificiel). Etude menée par la LPO 26 (Ligue de Protection des Oiseaux) pour adapter le jeu de couleurs lumineux sur la façade de l'usine de Bourg-Lès-Valence
	Site de Donzère-Mondragon labellisé Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS), cogérée par la CNR et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), vient d'être ajoutée à la liste verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Projets de recherche et innovants au service de la biodiversité

Dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général, différentes actions de R&D dans le domaine de l'environnement sont déployées.

PROJET DAARAC : DÉVALAISON DES ANGUILLES ARGENTÉES RHÔNE ARLES CADEROUSSE

Le suivi de la dévalaison des anguilles argentées au sein de l'aménagement de Caderousse et sur les 2 bras du Rhône en Camargue permet d'apprécier l'incidence globale d'un aménagement hydroélectrique et de définir quelles sont les voies préférentielles de dévalaison. L'objectif de l'étude est de capturer et marquer (implantation chirurgicale d'une marque émettrice) des anguilles, préalablement identifiées comme en cours d'argenture ou argentées en amont de l'aménagement de Caderousse, relâcher les individus marqués sur leur lieu de capture ou plus en amont et d'enregistrer leur passage dans une des routes de dévalaison possibles à travers l'aménagement hydroélectrique (écluse, déchargeur, barrage, Rhône court-circuité (RCC) ou usine-canal de rejet) et savoir si les individus dévalant arrivent jusqu'à Arles (c'est-à-dire proche d'une arrivée en mer Méditerranée).
Cette étude est menée en partenariat entre CNR, IRSTEA, MRM et AFB avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

À l'issue de la première année de suivi, les résultats obtenus sont les suivants :

- 32% des 84 anguilles marquées ont été contactées par les portes de détection, dont
  - 19 passées par l'usine,
  - 4 passées par le Vieux-Rhône,
  - 4 contacts douteux,
  - Aucun passage d'anguille détecté au niveau de l'écluse.
- 27 % des anguilles ont été contactées lors des 3 campagnes de suivi mobile.
- Il est confirmé que les anguilles se déplacent en absence de soleil.

66 ouvrages
de franchissement piscicole CNR

La poursuite des suivis jusqu'en 2021 viendra consolider et affiner ces résultats.

RECHERCHE POUR LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES BORDS DU RHÔNE

L'émergence des diverses espèces exotiques envahissantes et leur prolifération dans les hydrosystèmes pousse CNR à rechercher des techniques de contrôle en adéquation avec la démarche Zéro Phyto qu'elle a engagée depuis 2008. CNR en lien avec des laboratoires partenaires mène depuis quelques années des travaux de recherches dans ce domaine.
Ces échanges ont permis d'expérimenter une nouvelle technique de lutte contre le faux indigotier (Amorpha fructicosa), espèce exotique envahissante présente

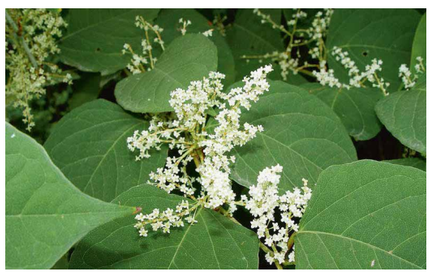

au niveau des endiguements CNR et notamment au niveau des berges de la cité d'Avignon.
Les tests réalisés avec Arbeausolutions, à petite échelle sur le terrain ont permis d'atteindre des résultats prometteurs (jusqu'à 100 % de mortalité des sujets traités selon l'espèce et la méthode utilisée). Le développement des procédés de mise en œuvre doit encore se poursuivre afin de définir un protocole compatible à une déclinaison plus grande échelle.

BI-O-RHÔNE

Ce projet regroupe 3 partenaires (CNR, les SIG : Services Industriels de Genève et HEPIA : institution publique de formation et de recherche Suisse). Il vise à approfondir les connaissances sur la faune piscicole en s'appuyant sur des techniques complémentaires et innovantes que sont l'échosondage et l'ADN environnemental. Les objectifs coordonnés entre la France et la Suisse sont les suivants :

- Évaluer qualitativement et quantitativement des techniques de prospection innovantes de la faune piscicole afin de les mettre en œuvre.
- Élaborer une méthodologie de prospection de la faune piscicole adaptée aux retenues sur un cours d'eau de la dimension du Rhône.
- Tester son exploitation éventuelle en vue de la préservation de la faune piscicole lors des opérations de gestion sédimentaire des retenues hydroélectriques.
- Faire connaître l'évolution technologique de ce projet.
- Le projet concerne les 4 retenues suivantes Verbois, Chancy-Pougny, Génissiat et Seyssel (cf. carte ci-dessous).

Une convention attributive d'une aide de l'Union Européenne au titre du FEDER, dans le cadre du programme de coopération territoriale Interreg France-Suisse a été signée en janvier 2018.
Le couplage des techniques d'échosondage et d'ADN a montré ses potentialités dès la première année et a fourni une meilleure connaissance de la biomasse piscicole dans les différentes retenues. Cela assure un suivi saisonnier des espèces piscicoles inter et intra-retenue.
Le projet va permettre de préserver et de restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier via la définition de mode de gestion sédimentaire compatible à la vie piscicole. Ces techniques sont potentiellement exploitables sur tous les fleuves, mais également adaptées aux cours d'eau en retenues, lacs…

PROJET « FILIÈRE RHODANIENNE VÉGÉTAL LOCAL »

L'objet est de garantir et de sécuriser un approvisionnement local « vallée du Rhône » de végétaux dans le cadre de projets de restauration et de végétalisation. L'objectif est de favoriser la réussite des semis et des plantations et de contribuer à lutter contre le développement des espèces invasives. Ce projet associe les acteurs récolteurs et producteurs labellisés « végétal local » (pépiniéristes, ESAT, lycées horticoles, agricoles…). En 2016, l'état des lieux des potentialités de la filière a été réalisé et l'identification de sites pilotes a été initiée (ingénierie de projet et financement CNR). 2017 a permis la création d'un parc à bouture de bois tendre (saules arbustifs et arborés, peupliers noirs, tamaris…) sur le site de l'Île de Blaud, sur la commune de Soyons. En 2018, ce site de 27 000 m² accueille 15 000 boutures de bois tendre, qui pourront répondre aux besoins CNR pour les chantiers de végétalisation futurs. Par ailleurs, les actions engagées auprès de la profession horticole ont permis la mise en production de plus 60 000 plants labellisés végétal local.

CNR poursuit ses échanges avec les acteurs de la filière afin de partager son expérience et tisser de nouveau contact, comme lors de la journée technique fin 2019 rassemblant récolteurs, producteurs et clients du secteur Rhône-Saône-Jura.
(https://youtu.be/_oF3lvA65zk)

En parallèle de ces actions, CNR expérimente en partenariat avec des pépiniéristes de la vallée du Rhône, des techniques de production de jeunes plants, issus des espèces rassemblées sur le site de Soyons, permettant de réduire le temps nécessaire pour l'utilisation sur les chantiers CNR. Les premiers résultats laissent entrevoir la possibilité de fournir en « Végétal local » les prochains chantiers de végétalisation des futures passe à poissons.

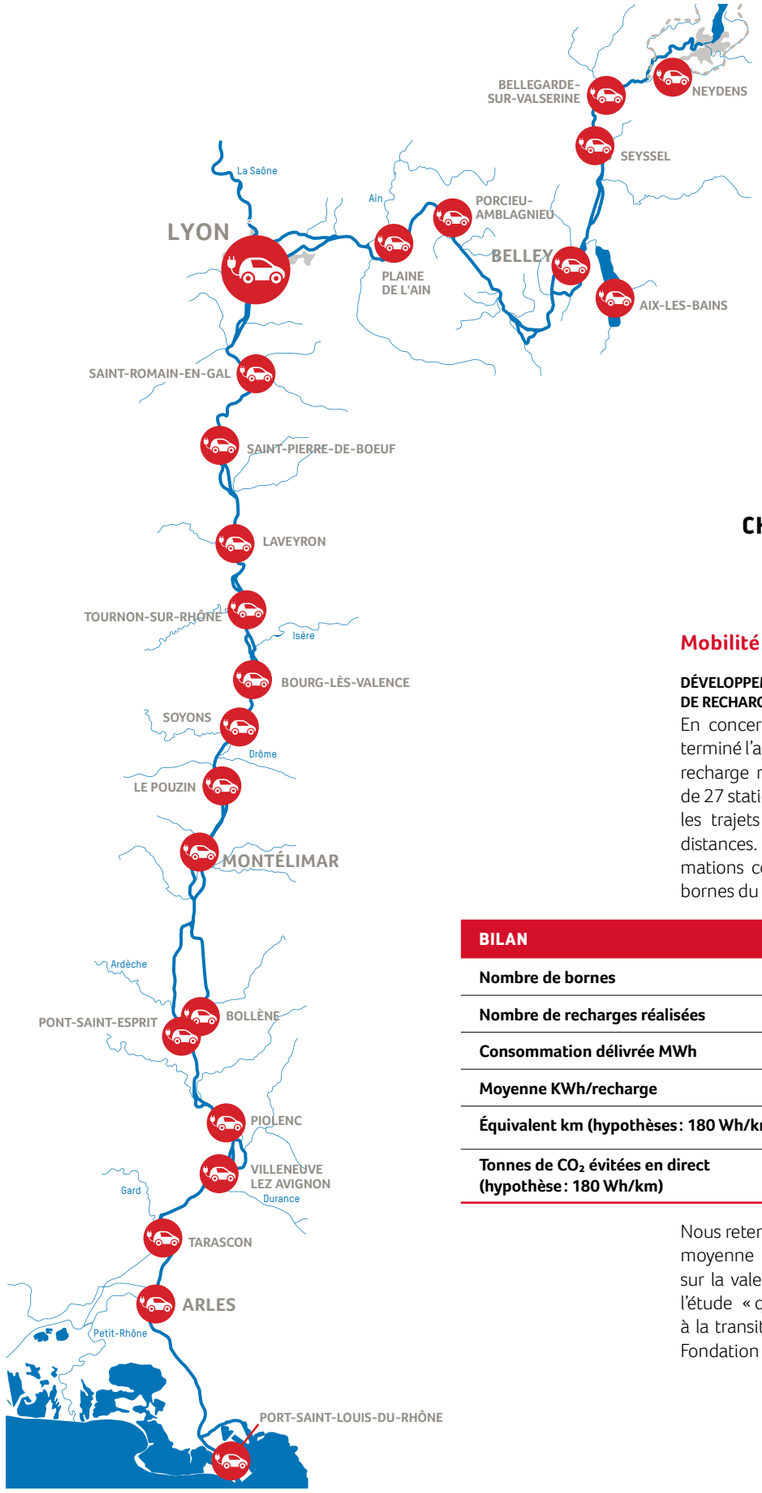

DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

- RILLIEUX-LA-PAPE
- ECULLY
- LYON 2e
- PORT DE LYON (7e)
- GIVORS

CHANGEMENT CLIMATIQUE, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Mobilité électrique

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En concertation avec les collectivités locales CNR a terminé l'aménagement du réseau d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules électriques composé de 27 stations. Cet axe de circulation vert rend possible les trajets en véhicules électriques sur de grandes distances. Le tableau ci-après présente diverses informations concernant les recharges effectuées sur les bornes du corridor électrique en 2019 :

BILAN	2018	2019
Nombre de bornes	54	54
Nombre de recharges réalisées	5 704	8 600
Consommation délivrée MWh	84.177	154.800
Moyenne KWh/recharge	14	18
Équivalent km (hypothèses : 180 Wh/km)	467 650	860 000
Tonnes de CO_2 évitées en direct (hypothèse : 180 Wh/km)	98	171

Nous retenons comme hypothèse une consommation moyenne de 180 Wh/km. Cette hypothèse s'appuie sur la valeur médiante communiquée en 2018 dans l'étude « quelle contribution du véhicule électrique à la transition écologique en France ? » menée par la Fondation pour la Nature et l'Homme.

122,5
tonnes CO_2 évités

En 2019 CNR poursuit ses efforts pour promouvoir le véhicule électrique. Elle éco-subventionne ses salariés pour l'achat de moyens de locomotion électriques :

- 200 euros pour chacun des 23 salariés qui se sont portés acquéreurs d'un vélo électrique
- 1 200 euros pour chacun des 11 salariés qui se sont portés acquéreur ou qui ont contracté une location longue durée pour une voiture 100 % électrique (à condition de garder trois ans le véhicule concerné)

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES CNR

CNR possède 69 véhicules électriques dont 2 hybrides rechargeables ainsi que 352 véhicules diesel et 10 véhicules essence. Soit un pourcentage de 19 % de véhicules rechargeables ou hybrides. Nous avons ainsi dépassé notre objectif de 15 % du parc.

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE SUR LES SITES CNR

À fin 2019, le total des bornes installées sur les sites CNR est de 58 bornes. En 2019, 122.5 tonnes de CO_2 ont été évitées grâce aux recharges sur les bornes électriques CNR. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des consommations des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur les aménagements CNR (hors stations publiques du corridor électrique) et supervisées par notre application Move In Pure (cf tableau ci-dessous) :

L'augmentation du nombre de charges est constatée sur les Directions territoriales et le siège ce qui traduit une meilleure perception de ce type de véhicule conduisant à une utilisation plus fréquente.

LE QUAI DES ÉNERGIES : UN CONCEPT AUX MULTIPLES ÉNERGIES VERTES POUR LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DES VÉHICULES ROUTIERS

Localisé au sud de la ville de Lyon, le quai des énergies est une station de recharge multi-énergies vertes :

- De l'hydrogène vert directement fabriqué sur place à partir d'eau et d'électricité 100 % renouvelable CNR (électrolyse de l'eau).
- De l'électricité 100 % renouvelable CNR, dont une borne ultra-rapide, qui permet de faire le même plein en 15 minutes environ.
- Du bio gaz (GNC), carburant alternatif majoritairement composé de méthane dont les émissions d'oxyde d'azote (NOx) sont inférieures de 50 % et celles de particules fines sont inférieures de 90 % à celles émises par le diesel.

Pour sensibiliser les utilisateurs de la station de recharge multi-énergies et le grand public aux enjeux de la transition énergétique et des énergies renouvelables, CNR a aménagé un espace pédagogique. Il comprend une salle couverte et des démonstrateurs de technologies innovantes développées par des partenaires tels que l'INES (Institut National de l'Énergie Solaire). Les clients de la station mais aussi des visiteurs, groupes scolaires… pourront ainsi s'informer sur les techniques de production et de stockage des énergies renouvelables d'aujourd'hui et de demain à travers des panneaux explicatifs et un outil interactif.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de prises en service	20	26	62	73	87	98	114
Nombre de bornes en service	10	13	32	40	44	50	58
Nombre de charges	542	676	2 859	4 315	6 637	7 543	8 470
Consommation totale (MWh)	5.5	6.73	27.0	43.1	62.9	71.3	92.5
Moyenne par recharge (kWh)	10.28	9.97	9.47	10.00	9.48	9.46	10.93
tCO_2 évité	7.37	8.92	35.83	57.10	83.29	94.50	122.50

Plan de déplacement d'entreprise

Consciente de la pollution automobile et des difficultés de stationnement sur son siège social situé dans le 4e arrondissement de la Ville de Lyon et soucieuse d'agir pour un développement plus durable, CNR a lancé une démarche de Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE). Elle souhaite ainsi intégrer dans sa politique du personnel la gestion des déplacements pendulaires (domicile-travail/travail-domicile) et professionnels de ses collaborateurs, en proposant une série de mesures permettant le report modal de la voiture individuelle vers des moyens de transports écomobiles.

Ainsi, CNR encourage ses salariés à utiliser les transports en commun ou les modes doux de déplacement. Un PDE (plan de déplacement d'entreprise) a été mis en place en 2008 au siège social pour les salariés CNR travaillant au siège social et au Port de Lyon. Il connaît un succès important avec près de 249 des salariés des deux sites y participant à fin 2019.

249 salariés
adhérant au PDE

De plus, depuis 2008, CNR met à disposition des agents qui travaillent au siège social 6 vélos à assistance électrique (VAE) avec une autonomie de 35 km pour les déplacements professionnels ou domicile-travail/travail-domicile.

CNR a également lancé le projet de réaliser un PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises au Port de Lyon et à la Direction Territoriale du Haut-Rhône). Ce projet fédérateur est commun aux salariés des entreprises du port et du périmètre DTHR. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les trajets domiciles-travail en développant le co-voiturage, l'accès aux transports en commun ou les modes de déplacement doux.

ABONNEMENTS PDE	2017	2018	2019
ABONNEMENT TCL CNR favorise l'utilisation des transports en commun par des (CDI, CDD, alternance) : un accord conclu avec le SYTRAL permet des réductions des abonnements city pass, en contrepartie les salariés concernés s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise	122	117	108
ABONNEMENT SNCF Dans le but d'encourager les salariés qui se déplacent en train, sur le trajet domicile/ travail CNR octroie une subvention de 70 % du montant de l'abonnement de la SNCF pour autant qu'ils s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise.	21	20	21
ABONNEMENT COMBINÉ SNCF/TCL	38	40	37
FORMULE VELO CNR propose un kit vélo ainsi que la possibilité d'effectuer une révision annuelle de leur vélo pour autant qu'ils s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise durant au moins six mois. Cet engagement peut être renouvelé. Le kit vélo comprend : un carnet de 10 tickets TCL par mois, et un lot d'équipements valable 4 ans à savoir un gilet fluorescent, une pèlerine, un casque, un sac à dos	52	66	77
ABONNEMENT COMBINÉ SNCF/VELO	–	–	4
ABONNEMENT COMBINÉ TCL/VELO	–	–	2
FORMULE COVOITURAGE L'inscription d'une équipe de covoiturage d'au moins 2 agents donne droit à une place de parking garantie, un remboursement des frais de déplacement en cas de retours urgents imprévus à hauteur de 200 € par année, un quota de 5 journées par mois de stationnement individuel.	–	–	–
TOTAL	**233**	**243**	**249**

Développement de la production hydroélectrique

CNR optimise la ressource en eau en turbinant les débits réservés des « Vieux-Rhône » grâce à des petites centrales hydroélectriques (PCH). À ce titre un projet de PCH est à l'étude sur l'aménagement de Vallabrègues, dernier aménagement hydroélectrique sur le Rhône avant la Méditerranée. La zone d'implantation du projet se trouve en rive droite du Rhône, en amont du barrage de Vallabrègues. À l'occasion de la construction de cette PCH, destinée à valoriser l'augmentation du débit réservé, l'aspect franchissement piscicole a été pris en compte avec la construction d'un ouvrage permettant la montaison et d'un ouvrage pour la dévalaison. Ils permettront à l'ensemble des espèces piscicoles présentes sur le Rhône, migratrices, (l'anguille, l'alose et la lamproie) de remonter jusqu'à la confluence de la Drôme.

Augmentation des capacités de production à partir de l'éolien et du photovoltaïque

Le recours aux énergies renouvelables est au coeur de la stratégie de développement du groupe CNR qui met en place chaque année de nouveaux actifs de production avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2020

Avec 5 centrales photovoltaïques mises en service en 2019, CNR s'est étendue sur d'autres territoires avec une présence dans le Lot et dans l'Ain. Elle aussi réalisé un parc flottant sur le lac de La Madone et inauguré son plus grand parc au sol (14 MWc), dans le Vaucluse. Elle a également intégré une installation en toiture développée par VoL-V ER (0,5 MWc).

Outre l'inauguration de 5 parcs éoliens dans l'Oise et dans la Somme (53 MW), développés avec son partenaire EnergieTeam, CNR a mis en exploitation 4 nouveaux parcs : en Côte d'Or – premier parc développé en propre en dehors de la Vallée du Rhône –, en Mayenne, dans le Maine-et-Loire et dans la Meuse (53,3 MW).

+ 53,3 MW

+ 14,1 MWC

Rejets de Gaz à effet de Serre (GES)

L'activité de CNR est peu productrice d'émissions dans l'air qui participent au changement climatique.

Sa production électrique, exclusivement à partir d'énergies renouvelables, participe aux objectifs nationaux et européens d'abaissement des émissions carbonées. L'entreprise n'est pas soumise aux échanges de quotas de CO_2 mis en œuvre consécutivement au protocole de Kyoto et figurant dans la réglementation européenne.

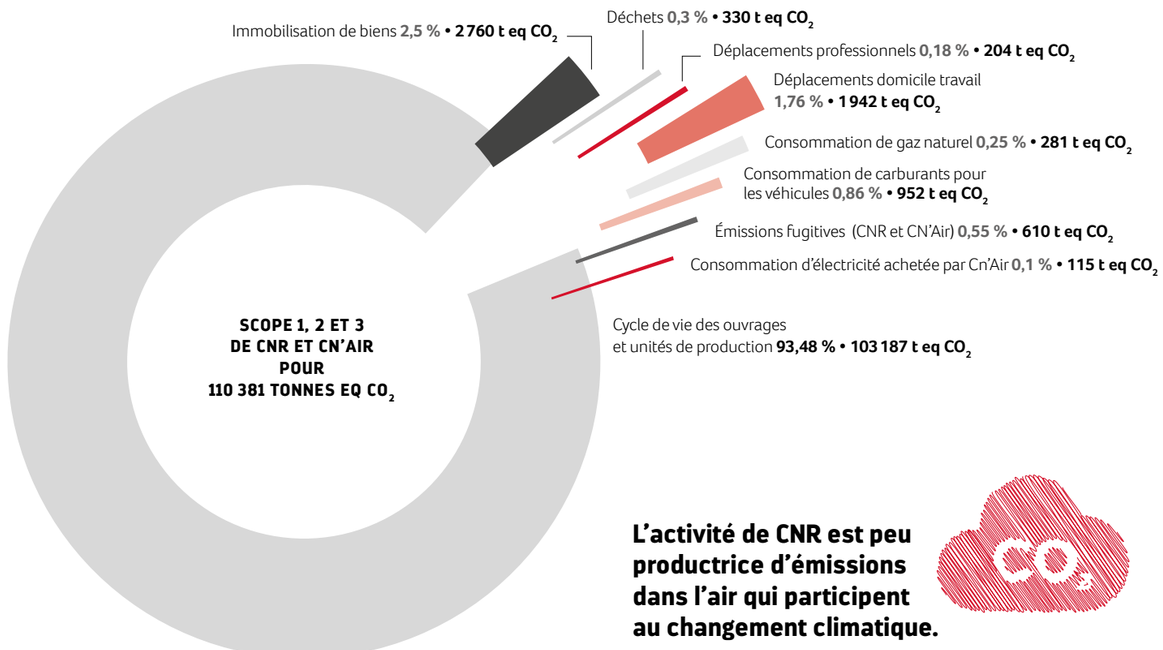

L'activité de CNR est peu productrice d'émissions dans l'air qui participent au changement climatique.

SCOPE 1 ET 2 CNR ET CN'AIR

On retrouve les émissions qui sont directement la conséquence des activités de l'entreprise, et les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie. On retrouve ainsi pour CNR et Cn'Air les consommations de gaz, d'électricité, de carburants pour les véhicules et les émissions fugitives (SF6 et gaz frigo).

SCOPE 3 CNR ET CN'AIR

L'établissement de ce scope est réalisé à partir d'informations fournies par une étude de Winergia et reportées en l'état car la plupart des données sont stables et leur évolution peu significative d'une année sur l'autre. Seules les données « Carburants » et « Cycle de vie des moyens de production » ont été actualisées pour 2019 La totalité des émissions est de 110 381 tonnes eq CO_2. Comme les années précédentes la principale source d'émissions concerne le cycle de vie des moyens de production de CNR et CN'AIR (construction, maintenance, démantèlement). Il représente 103 687 tonnes eq CO_2 soit plus de 93 % du bilan. Il se décompose comme suit : 82 476 tonnes eq CO_2 pour les ouvrages de CNR et 21 211 pour les installations de CN'AIR.

Estimation des émissions évitées compte tenu de notre production 100 % renouvelable

2019 - TYPE DE PRODUCTION		PRODUCTION (GWh)	FACTEUR D'ÉMISSION (g CO_2e/kWh)	ÉMISSIONS DE GES (t CO_2e)	AVEC MIX FRANÇAIS (t CO_2e)	ÉMISSIONS ÉVITÉES 2019	RAPPEL 2018 ÉMISSIONS ÉVITÉES
CNR	Hydraulique Rhône	13 746	6	82 476	714 792	**632 316**	664 634
CN'AIR	PCH	66	6	396	3 432	**3 036**	2 949
	Solaire	112	55	6 160	5 824	**- 336**	- 266
	Éolien	1 154	12,70	14 655,80	60 008	**45 352,20**	39 890
TOTAL		**15 078**		**103 687,80**	**784 056**	**680 368,20**	**707 207**

GESTION DES DÉCHETS

CNR gère à la fois des déchets provenant du fleuve ainsi que ceux issus de son activité. Plus de 90 % du tonnage global de déchets (hors déchets inertes) est issu des bois flottants récupérés sur les dégrilleurs des aménagements. Ce volume est valorisé le plus souvent à proximité des aménagements. L'ensemble des déchets est traité dans les filières agréées (Ordures Ménagères, papiers/cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles usagées…).
CNR sensibilise des parties prenantes de la vallée sur ces questions à travers différents dispositifs (réunions collectives, opération de ramassage en partenariat avec des associations de protection ou d'éducation à l'environnement).

Les bois flottés sont des déchets non dangereux, ils sont cependant distingués des autres déchets non dangereux d'une part car ils ne sont pas issus de l'activité de CNR, et d'autre part, car ils représentent une masse importante de ceux-ci. Leur production varie très sensiblement en fonction des aléas climatiques et impactent sensiblement les résultats de CNR. À ce titre, après une forte augmentation du volume de bois dégrillé en 2018 (6 231 tonnes) celui est en baisse en 2019 (4 638 tonnes) ceci s'explique essentiellement par un retour à une hydraulicité moyenne et donc un charriage moins important des bois flottés.

Principaux postes de déchets gérés par CNR

PRINCIPAUX POSTES DE DÉCHETS	UNITÉS	DTHR	DTRS	DTRI	DTRM	SIÈGE	PORT DE LYON	TOTAL CNR 2019
Bois de grillage	t	33,12	2931,04	1550,04	123,55	0	0	**4637,75**
Déchets Dangereux (DD)	t	37,08	33,96	39,6	86,25	0,4	312,12	**509,4**
Déchets Non Dangereux (DND)	t	55,9	26,2	124	34,81	31,74	57,01	**329,66**
Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	t	1,15	1,2	1,54	0,46	0,18	0	**4,53**

4 638 t
de bois flotté gérées par CNR

CONSOMMATION D'ÉNERGIE, MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au regard du Décret du 24/11/14 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique du Code de l'énergie (découlant de la Directive 2012/27/UE du 25/10/12 relative à l'efficacité énergétique) et avec le support d'un bureau d'étude indépendant, CNR a entrepris fin 2015 son diagnostic portant à la fois sur son process, ses transports, et son patrimoine immobilier. Un plan d'actions pluriannuel chiffré a été communiqué aux autorités compétentes et engage CNR dans l'amélioration de ses pratiques pour la période 2016-2020. À noter que cet audit a été couplé au bilan de GES (gaz à effet de serre), étendu aux émissions indirectes (en particulier le Scope 3).
Ce bilan est actualisé en fonction des consommations constatées en 2019. Elles se décomposent comme suit :
La consommation d'électricité de CNR est entièrement en autofourniture. Elle est de 16,23 GWh soit :

- 15,31 GWh sont consommés à partir de tarifs supérieurs à une puissance de 36 kVA.
- 0,92 GWh proviennent des consommations correspondant aux raccordements <36 kVA.

Les premiers postes de consommation sont respectivement de 9 GWh pour les stations de pompage et de relevage, de 5,2 GWh pour les bureaux et locaux (dont 1,61 GWh pour le site d'Ampuis et 2,04 GWh pour le siège).
Le second poste de consommation d'énergie concerne les carburants 352 véhicules diesel et 10 véhicules essence et des bateaux qui utilisent les cartes de service. Il correspond à environ 302 364 litres, calculé en fonction d'une facturation totale en 2019 de 437 438 € et d'un prix moyen de 1,4405 € le litre de diesel et 1,5693 € le litre d'essence.
Le troisième poste de consommation d'énergie concerne le gaz naturel utilisé pour le chauffage des bureaux du siège, du bâtiment CNR du port Édouard Herriot, de l'atelier d'Avignon, du centre d'analyse comportementale des ouvrages hydrauliques et de l'usine hydroélectrique de Bourg les Valence. Le total est de 1 669 422 kWh.
La consommation d'électricité de CN'air est de 2,3003 GWh dont 1,262 GWh consommé par les parcs éoliens et 0,8225 GWh par les parcs photovoltaïques.

100 %
de l'eau utilisée restituée au fleuve

CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

CNR est impactée par les contraintes liées au niveau des eaux du fleuve car les aménagements hydroélectriques ne permettent pas, hormis à Génissiat, de procéder à des retenues d'eau importantes. De plus CNR doit assumer des contraintes liées à l'irrigation. L'eau est principalement utilisée dans le process industriel pour le refroidissement des groupes hydrauliques. Elle est prélevée en amont de l'installation, soit dans la nappe alimentée par le Rhône, soit directement dans les eaux de surface du Rhône. 100 % de l'eau utilisée est rejetée en aval de l'installation, sans consommation et sans altération avérée de la qualité. Les autres usages de l'eau concernent les besoins sanitaires des salariés, l'arrosage de certaines parties communes (espaces verts des sites portuaires et proximité des établissements, cités logement), la modélisation ou le lavage de pièces mécaniques.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

14 500 emplois
directs et indirects générés par l'activité CNR

IMPACT TERRITORIAL DE L'ACTIVITÉ DE CNR SUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Un bilan de l'impact économique de CNR a été réalisé par la junior entreprise de l'EM Lyon à partir des chiffres de l'activité de l'exercice 2013. Une nouvelle étude a été lancée en 2017. Nous avons pu constater que les données d'entrée étaient de même ordre de grandeur, par conséquent nous pouvons considérer que le résultat est proche de celui constaté précédemment avec un taux d'incertitude de l'ordre de 10 %.
Pour rappel la précédente étude indiquait les éléments suivants :
En 2013, CNR a sollicité 5 135 entreprises et a permis le maintien ou le développement d'environ 14 500 ETP en emplois directs et indirects (emplois générés par nos commandes auprès de nos fournisseurs). Ces emplois ont été générés pour l'essentiel en Vallée du Rhône (85 %).

Un focus sur 33 opérations de Mission d'Intérêt Général a été réalisé dans le cadre de cette étude. Ce focus montre que les missions d'intérêt général ont un fort effet de levier sur l'économie des territoires : pour 1 € investi par CNR, 2,35 € sont investis par les partenaires. Les 33 opérations de Missions d'Intérêt Général analysées ont induit 1 100 emplois indirects.
D'autre part, les 18 sites industriels et portuaires (dont le Port de Lyon Edouard Herriot) et les 8 zones d'activités situées dans le périmètre de la concession, ont un fort impact économique le long de la Vallée du Rhône. L'ensemble de ces sites accueille 230 entreprises représentant 5 600 emplois directs.
Enfin, les actions de CNR génèrent des emplois induits dans le tourisme (tourisme fluvial, industriel, ViaRhôna…) et dans les loisirs (stades nautiques, bassins de joutes, pratique de l'aviron…).

FAITS MARQUANTS

◄◄ En février, **CNR a inauguré le parcours de visite, de la centrale-écluse de Bollène,** second circuit après celui de Génissiat. Le bâtiment de cet ouvrage hydroélectrique construit sur le Rhône, en 1952, comporte une façade classée à l'inventaire des Monuments historiques. Il voisine avec un parc éolien et deux parcs photovoltaïques. En ouvrant ce site aux visites guidées, CNR sensibilise le public et les scolaires à la transition énergétique, favorise l'appropriation du patrimoine industriel rhodanien et participe au développement touristique des territoires.

◄ En octobre, **CNR a soutenu la création à Sciences Po Lyon d'une chaire universitaire dédiée aux transformations de l'action publique.** Cette chaire développe un programme de recherche appliquée et collaborative autour des enjeux démocratiques, de l'environnement numérique et des métiers émergents de l'action publique. Par cette action de mécénat, CNR entend améliorer l'acceptabilité sociale de ses activités.

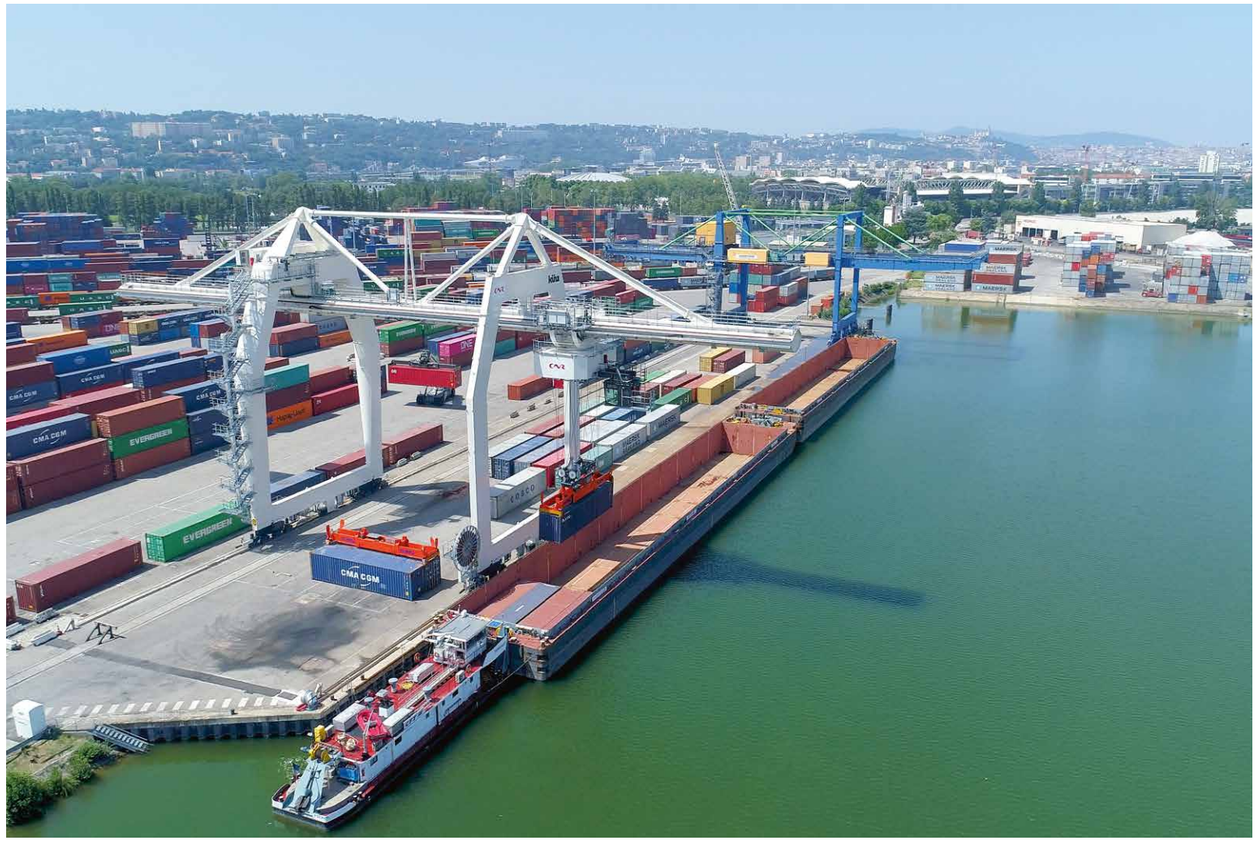

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES

En agissant pour la navigation, CNR œuvre pour le développement d'une logistique durable sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône. Solution d'avenir, alternative à la route, économique et écologique, nous investissons, dans le cadre de nos missions historiques, pour la création d'infrastructures attractives. Dans la même logique, nous finançons par le biais des missions d'intérêt général, des services innovants pour les navigants.

- Tonnage transporté : **4,465 millions de tonnes** (-1 % par rapport à 2018)
- Flux : **1 122 de t x km** (+6,9 % par rapport à 2018)
- Conteneurs : **84 335 EVP (Equivalent Vingt Pieds)** (+8.59 % par rapport 2018)
- Éclusages : **85 485** (+1,5 % par rapport à 2018)
- Passagers transportés (à bord de paquebots de croisières) : **208 670** (+5,2 % par rapport à 2018)
- Temps global d'interruption de la navigation (TGIN) : **67h33** (par rapport à 137h06 en 2018)

L'année 2019 marque une stabilité en termes de tonnage transporté sur le Rhône et confirme la reprise du transport fluvial, amorcée en 2018.
La reprise est principalement portée par la filière conteneurs qui connaît enfin une belle croissance (+8.6 %) pour se retrouver à son niveau de 2016. La croissance, très forte à la fin du 1er semestre (+20 %) a connu une décélération sur le 2nd semestre, notamment due aux grèves de décembre qui ont impacté les terminaux du GPMM (Grand Port Maritime de Marseille) et les quelques jours de RNPC (Restrictions de la Navigation en Période de Crue). Globalement, le dialogue lancé avec le GPMM et les acteurs fluviaux porte ses fruits. Cette progression est à poursuivre, avec la mise en service du nouveau portique à conteneurs sur le Terminal 2 au Port de Lyon courant 2019 qui permet une meilleure rentabilité.
Les autres filières en hausse sont les produits agricoles (bonne saison au niveau de la récolte céréalière), ainsi que les produits pétroliers.
Le nombre de bateaux de commerce éclusés est quasiment identique en 2019 et 2018 avec un peu plus de 36 500 unités.

De même, la croissance de l'activité « tourisme fluvial » se poursuit. Grâce à la mise en service de 2 bateaux de 110 m supplémentaires, nous connaissons de nouveau une croissance positive sur le nombre de personnes franchissant les écluses. Il s'agirait même du 2e meilleur résultat sur les 10 dernières années après 2014. À noter qu'un autre 110 m est arrivé sur le Rhône courant 2019 pour débuter la saison 2020 et d'autres sont déjà annoncés pour la saison 2021.
CNR a respecté le TGIN défini dans le schéma directeur annexé au cahier des charges de la concession (168h maximum) : 67h33 (43h pour 5 arrêts de navigation nocturne de 8h et 3h d'extension du chômage ; et 24h33 suite à 13 incidents incombant à CNR comme un dysfonctionnement sur une porte ou une vanne ou le blocage d'une porte par un bois.
Comme en 2018, il y a eu une longue période d'étiage mais qui n'a pas été marquée cette année par le blocage de bateaux en amont des écluses à cause de leur enfoncement trop important par rapport au mouillage disponible à l'aval. À noter que sur le Rhône, les bateaux ont pu continuer à charger à 100 % de leur capacité, ce qui n'a pas été le cas partout en France comme sur le Rhin où certains bateaux ne pouvaient transporter que 50 % de leur capacité afin de pouvoir naviguer sans encombre dû au faible débit. Et cette fois en fin d'année, il y a eu 2 périodes de RNPC de 13 jours au total pour le secteur 6 (aval Durance), le plus touché.

Contribution au développement du transport fluvial, offre de services aux navigants

ACTION	DÉBUT ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31/12/2019	FIN ACTION
Réalisation d'un nouveau portique à conteneurs au Port de Lyon permettant de charger 2 bateaux simultanément (doublement de la cadence actuelle)	2018	Le nouveau portique a été mis en service mi-juin 2019.	2019
Aménagement du site industriel et portuaire de Salaise	2017	Instruction en cours pour la réalisation d'un quai public de chargement/ déchargement	2021
Réparation navale : extension et modernisation du slipway à Arles	2017	Les travaux sont engagés (avancement à 75 %)	2020
Schéma de stationnement et de services à terre sur le bassin Rhône Saône (capacité de stationnement et services à terre pour les bateaux de commerce, services à terre pour les escales paquebots fluviaux).	2019	Lancement de l'étude en mai 2019	2020

84 335 EVP
conteneurs transportés sur le Rhône

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET RAPPROCHEMENT DES RIVERAINS DU FLEUVE

Notre contribution au rayonnement du territoire rhodanien passe par des actions de développement du tourisme ainsi que des actions suscitant l'intérêt des populations de la vallée du Rhône pour leur fleuve. Nous accompagnons, dans une logique partenariale notamment à travers nos Missions d'Intérêt Général, les collectivités et associations désireuses de valoriser leur territoire ; nous participons au rayonnement de la culture et du patrimoine rhodanien ; nous favorisons le tourisme fluvial et industriel ainsi que le rapprochement des riverains du fleuve par le sport et les loisirs.

Dans le tableau ci-dessous figurent nos actions les plus significatives.

Rapprocher les riverains du fleuve par les sports et loisirs

ACTION	DÉBUT ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31/12/2019	FIN ACTION
Signature d'une convention avec la commune d'Andance et la fédération de pêche pour la réalisation d'un ponton multi-usages et sécurisation de la rampe de mise à l'eau	2018	Phase d'étude réalisée Ducs d'albe posés	2020
Signature d'une convention avec la commune de Baix pour l'aménagement de la façade fluviale du village de Baix	2019	Lancement des travaux en septembre 2019	2020
Accompagnement pour la réalisation de tronçons de la ViaRhôna	2005 avec la Région Rhône-Alpes et 2007 avec la Région PACA	693 km Chiffres 2019	Pas de date effective

Favoriser le tourisme fluvial

ACTION	DÉBUT ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31/12/2019	FIN ACTION
Étude pour la réalisation d'une écluse fluviale à Brégnier Cordon	2016	Avant-projet technique réalisé. Envoi du dossier d'instruction réglementaire aux autorités, complément d'informations demandé, instruction complémentaire en cours d'instruction	2020
Étude de faisabilité pour la création du syndicat mixte ouvert « Provence fluviale », destiné à encourager la croisière fluviale et à améliorer l'attractivité et la qualité de service sur 4 sites dans les Bouches du Rhône dont Arles, Tarascon et Port Saint Louis du Rhône.	2018	Le nouveau portique a été mis en service mi-juin 2019	2019
Accompagnement pour la réalisation d'une halte fluviale à Valence	2018 (signature de la convention d'objectifs)	Fin des travaux de l'appontement en septembre 2019	2020 (aménagements terrestres)
Accompagnement pour la mise en service des navettes bateaux/vélos entre Chanaz et Aix les Bains	2018	Mise en service des navettes en mai 2019	2021 (test motorisation propre)

Engagement dans le tourisme industriel

LE SITE DE GÉNISSIAT

Ce parcours permet de découvrir CNR, son histoire, ses activités dont les opérations menées sur le territoire avec ses Missions d'Intérêt Général, ainsi que l'histoire de l'aménagement de Génissiat.
Le chantier a duré 10 mois environ et a été inauguré le 08 mars 2018 puis ouvert au public dès le 13 mars 2018.
Après une première année (2018) avec 8 181 visiteurs, le site de Génissiat a continué à accueillir un grand nombre de visiteurs : + de 8 000 encore en 2019 ce qui confirme l'intérêt du public pour ce site industriel patrimonial. (95 % de nouveaux clients).

LE SITE DE BOLLÈNE

Le chantier, débuté en juillet 2017, s'est terminé en décembre 2018 et les visites test ont eu lieu en janvier 2019. L'inauguration du parcours de visite a eu lieu le 1er février 2019. L'ouverture au public a débuté février 2019.
À l'instar du parcours de visite de Génissiat, les visiteurs peuvent venir découvrir le site de Bollène à travers une visite guidée au cœur de l'usine. Des journées d'éducteurs ont été mises en place en mars 2019 comme pour le site de Génissiat.
Une très belle première année pour le site de Bollène avec plus de 5 000 visiteurs.

CHIFFRES CLÉS 2019

	GÉNISSIAT	BOLLÈNE
Ouverture	13 mars 2018	1er février 2019
Visiteurs	8 119	5 643
Scolaires / étudiants	3 002	2 727
Visites	496	354
Jours de visites	181	168
Vente de billets (€)	35 237	15 649
Nb de guides conférencières	4	4

ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

L'ensemble des actions sociétales définies dans le cadre du troisième plan des Missions d'Intérêt Général est complété par des réalisations à caractère plus local décidées en comité mécénat partenariat après concertation avec nos parties prenantes externes. Cette approche « sur mesure » respecte les spécificités identitaires de chacun, tout en s'intégrant dans une vision à long terme cohérente, équitable géographiquement à l'échelle de la vallée du Rhône.
Les actions engagées et les projets soutenus par CNR s'inscrivent dans :

- Le respect des règles du développement durable,
- La volonté d'un véritable ancrage territorial,
- L'affirmation de la responsabilité sociale et sociétale.

4 grands domaines

ÉDUCATIF ET EXPERTISE MÉTIERS
Il s'agit des actions pédagogiques contribuant à une meilleure connaissance des énergies renouvelables, des métiers de CNR, du patrimoine fluvial et écologique du Rhône ainsi que des colloques et congrès qui mettent en avant notre expertise métier. Les actions les plus significatives sont en direction des grandes écoles lyonnaises telles que l'EM Lyon, l'INSA ou l'UCLY. CNR a soutenu la création à Sciences Po Lyon d'une chaire universitaire dédiée aux transformations de l'action publique. Cette chaire développera un programme de recherche appliquée et collaborative autour des enjeux démocratiques, de l'environnement numérique et des métiers émergents de l'action publique. CNR et l'association Unis-Cité ont tenu un stand commun à la Fête de la nature de Montélimar, qui a permis d'informer sur la nécessaire préservation de l'eau et de sensibiliser le jeune public aux risques encourus aux abords des ouvrages hydroélectriques du Rhône.

CULTURE
CNR privilégie la préservation et la valorisation du patrimoine dans sa dimension rhodanienne lors d'opérations événementielles ou éducatives. Hors vallée du Rhône, il s'agit de soutenir des événements ou pratiques culturelles ancrés localement. Les actions les plus significatives sont : « La Fête des Lumières à Lyon » ainsi que diverses actions en faveur de la Maison de la Danse, ou d 'associations artistiques et de fêtes locales des fleuves organisés par différentes collectivités du Rhône.

SOLIDARITÉ
Ce sont des actions contribuant à la solidarité et l'insertion des publics fragiles. Les actions les plus significatives sont : le soutien financier et logistique aux Banques Alimentaires des 17 départements où sont installés des sites de production CNR, le soutien au Handisport, à l'Épicerie Solidaire de Valence, au foyer Notre Dame des sans-abris, mais également un soutien à Habitat et Humanisme par la mise à disposition de 2 véhicules électriques pour les déplacements de ses travailleurs sociaux.

SPORTIF
En priorité CNR favorise les sports nautiques pratiqués sur le Rhône et les activités sportives pratiquées sur ses berges, plus particulièrement sur la ViaRhôna avec pour objectifs : l'esprit d'équipe, la solidarité. CNR est mécène de tous les clubs d'aviron de la Vallée du Rhône et soutient les actions d'accès pour tous à l'aviron santé et l'insertion des publics fragiles. CNR a soutenu en 2019 la 9e édition de la Lyon Kayak, avec une chasse au trésor labellisée Clean up Day pour ramasser le maximum de déchets sur l'eau, de Roche-taillée-sur-Saône au quartier de la Confluence. CNR a également soutenu la course Bike & Run organisée par l'association Avenir Projet Réussite Solidarité (APRÈS). Une quarantaine de binômes associant coureur et personne en situation de handicap ont pu parcourir 5 km de ViaRhôna à Aramon le 12.05.2019.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

CNR développe un dialogue soutenu et adapté avec ses nombreuses parties prenantes.
À titre d'exemple, nous pouvons citer le débat public orchestré par la Commission nationale du débat public (CNDP) à l'occasion du projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône. Ce projet de prolongation constitue, en effet, un « plan et programme » dont l'importance des enjeux socio-économiques et environnementaux a nécessité d'associer le public à son élaboration. **Nos parties prenantes externes** ont pu s'exprimer lors de ce temps de concertation du 19 avril au 30 juin 2019.
500 personnes ont participé physiquement aux réunions publiques, 90 aux ateliers thématiques, 3 200 personnes différentes, essentiellement en région Rhône Alpes, se sont connectées au site internet dédié. 45 questions ou avis ont été déposés, 60 cahiers d'acteurs ont été rédigés, ce dernier chiffre est tout à fait remarquable pour une concertation avec garant.
Environ 60 associations de toutes natures se sont exprimées, plus d'une centaine d'élus, cinq syndicats de salariés dont quatre de CNR, une dizaine d'organisations professionnelles dont des chambres consulaires, des services de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales.

Afin d'engager une dynamique de co-construction avec ses **parties prenantes internes,** CNR a mis en place, du 27 septembre au 5 novembre 2019, une plateforme participative, où les salariés ont pu apporter leur contribution à la vision stratégique CNR 2030. En effet, chaque collaborateur a pu voter sur des propositions, argumenter des propositions ou faire de nouvelles propositions.

Fin 2019, la Direction de la Communication et de la RSE a relancé un réseau de correspondants RSE qui couvre l'ensemble du périmètre de l'entreprise. Doté d'une organisation souple et pragmatique, ce réseau est animé par le Directeur de la Communication et de la RSE en collaboration avec le responsable RSE. Ce binôme impulse la dynamique RSE et ses projets, anime le réseau, propose son appui à chaque membre du réseau dans la conduite des projets du plan d'actions, réalise le reporting RSE et coordonne une communication interne et externe des sujets auprès de toutes les parties prenantes. Son fonctionnement s'organise en mode projet. À ce titre, tout ou partie de ses membres peuvent être réunis afin de réaliser une action ou un ensemble d'actions déterminé (semaine du développement durable, actions de solidarité, recueil des données dans le cadre du reporting, audit d'évaluation AFNOR…)
Enfin, avec la création d'un module de formation pour professionnaliser les relations avec les parties prenantes institutionnelles, CNR a permis à la centaine de personnes formées de disposer des outils nécessaires pour mieux comprendre les attentes et y répondre tout en harmonisant les pratiques au sein de l'entreprise.

ACHATS RESPONSABLES

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Dans le cadre du règlement de consultation, pour des achats supérieurs à 30 000 €, CNR exige que le soumissionnaire s'engage notamment à :

- Assurer la sécurité des personnels et des tiers, ainsi qu'à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Respecter les obligations environnementales et les prescriptions contenues dans la législation et la réglementation en matière d'environnement applicable dans le pays où s'effectue tout ou partie des prestations, et notamment celles relatives à la gestion des déchets (traitement, valorisation…) ;
- Limiter les rejets et utiliser des technologies sûres, respectueuses de l'environnement et économes en énergies ;
- Proscrire dans le cadre de la consultation et de l'exécution du contrat toute forme de corruption ;
- Faire respecter l'ensemble des dispositions précitées par ses sous-traitants et ses filiales

Implantations géographiques de nos achats

Nos achats se réalisent à plus de 94 % sur le territoire national dont 68 % dans les régions traversées par le Rhône, à savoir en Occitanie, en Provence Alpes Côte d'Azur et en Auvergne Rhône Alpes. Seulement 5 % de nos achats sont effectués à l'étranger.

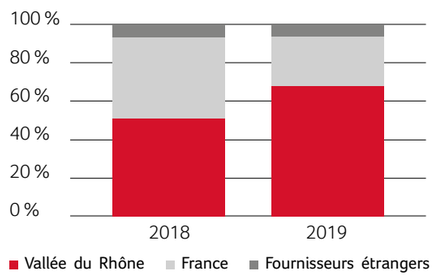

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

FAITS MARQUANTS

◄◄ En 2019, après une période expérimentale de 6 mois avec une population de salariés volontaires, **CNR a décidé de généraliser la pratique du télétravail,** selon les modalités fixées par une charte. En réduisant les déplacements professionnels, ce dispositif favorise le confort au travail et la sécurité des collaborateurs de CNR et s'inscrit dans la transition énergétique.

◄ Depuis 2005, **CNR mène une politique ambitieuse pour l'insertion des personnes porteuses de handicap** dans l'entreprise. Le taux d'emploi est aujourd'hui de 6,8 %, bien supérieur à la moyenne nationale établie à 3,41 %. CNR a par ailleurs obtenu en 2014 le label ‹ Diversité › de l'AFNOR. CNR apporte également depuis toujours son soutien à différentes associations Handisport pour favoriser l'offre d'activités sportives en faveur des personnes en situation de handicap. La semaine du 2 décembre 2019, et pour soutenir la journée mondiale des personnes handicapées, CNR et tout particulièrement la Direction des Ressources Humaines et de la Sécurité, a mis en place un quiz sur le handicap. Chaque salarié était invité à participer, et pouvait ensuite convertir son nombre de bonnes réponses en dons financiers à une association de son choix œuvrant pour les personnes en situation de handicap. Plus de 600 salariés ont participé.

EMPLOI, RÉMUNERATION ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Emploi

CNR comptabilise, au 31 décembre 2019, 1 501 salariés dont 1 362 personnes en CDI. Les 3/4 de son effectif est constitué par des hommes, le collège Maitrise représente plus de 45% des effectifs.

EMPLOI	CADRE		MAÎTRISE		EXÉCUTION		TOTAL CNR		
	F	H	F	H	F	H	F	H	**Total**
Effectif total par collège au 31 décembre 2019	166	425	172	544	12	182	350	1151	**1501**
CDI Payés au 31 décembre 2019	151	401	143	519	3	145	297	1 065	**1 362**

ÂGE MOYEN DE L'EFFECTIF TOTAL PAR GENRE À FIN 2019

L'âge moyen tous sexes confondus est de 40,74 ;
40,53 ans pour les femmes et 40,80 pour les hommes

TABLEAU DE RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ÂGE À FIN 2019

Plus de 60 % de l'effectif se situe dans la tranche 35 / 54 ans. Les moins de 34ans représentent à peine 30 %.

TRANCHES D'ÂGE	FEMMES			TOTAL F	HOMMES			TOTAL H	TOTAL
	Cadres	Maîtrise	Exécution		Cadres	Maîtrise	Exécution		
-25 ans	3	15	8	**26**	10	27	38	**75**	**101**
25-34 ans	31	45	1	**77**	58	123	80	**261**	**338**
35-44 ans	72	49	2	**123**	139	184	45	**368**	**491**
45-54 ans	40	46		**86**	151	162	9	**322**	**408**
+55 ans	20	17	1	**38**	67	48	10	**125**	**163**
Total	166	172	12	**350**	425	544	182	**1 151**	**1 501**

TABLEAU DE RÉPARTITION DE L'EFFECTIF CDI PAYÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUES À FIN 2019

Le siège de CNR étant situé dans le département du Rhône, il concentre près de la moitié de l'effectif total.

	AUVERGNE RHÔNE ALPES						PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR		OCCITANIE	ÎLE DE FRANCE
Département	01	07	26	38	69	74	13	84	30	75
CDI payés	145	21	273	39	663	17	4	67	130	3
TOTAL						**1 158**		**71**	**130**	**3**

TABLEAU DES EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

En 2019, CNR a recruté 52 personnes en CDI et 133 personnes CDD. Parmi ces contrats à durée déterminée, on compte 57 contrats d'apprentissage, 14 contrats de professionnalisation et 62 CDD « classiques ».
Les alternants sont intégrés à l'effectif en CDD, il s'agit des salariés recrutés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation lors de la rentrée universitaire/scolaire (septembre 2019). S'y ajoutent les alternants recrutés en mai et formés dans le cadre du dispositif d'alternance interne Form'avenir.
En 2019, CNR a opéré 5 ruptures conventionnelles, 2 licenciements, et 5 salariés ont démissionné.

Rémunération et évolution

MASSE SALARIALE

Le taux d'évolution de la masse salariale entre 2018 et 2019 est de -1,05 %.

		2018	2019
Masse salariale en euros des salariés statutaires	HOMMES	62 717 457	61 619 277
	FEMMES	16 495 433	16 758 299
	TOTAL	**79 212 890**	**78 377 576**

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE (EN €), EN 2018 ET 2019

L'écart de rémunération est d'environ de plus 10 % pour les cadres masculins, plus 14 % pour les agents de maîtrise masculins. Pour les agents d'exécution c'est le contraire, puisque les salariés féminins affichent un salaire supérieur de 15 %. Finalement, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes sur l'effectif global est de 4 % en faveur des salariés masculins.

SALARIÉS STATUTAIRES		CADRES	MAÎTRISE	EXÉCUTION	TOTAL
2018	HOMMES	6 660	3 965	3 033	**4 836**
	FEMMES	5 838	4 452	2 649	**4 569**
2019	HOMMES	6 529	3 922	2 982	**4 782**
	FEMMES	5 804	3 384	3 564	**4 593**

Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS STATUTAIRES À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN

Seuls 14 % des salariés sont à temps partiel, parmi eux les salariés hommes représentent 62 %.

SALARIÉS STATUTAIRES	TEMPS PARTIEL			TEMPS PLEIN	TOTAL
	< 32 H / S	32 H / S	TOTAL		
HOMMES	5	101	106	959	**1 065**
FEMMES	20	44	64	233	**297**
TOTAL	**25**	**145**	**170**	**1 192**	**1 362**

Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie, en 2019, s'élève à 2,85 % contre 2,95 % en 2018.

126 réunions
sociales

RELATIONS SOCIALES

En 2019, les salariés de CNR ont élu les membres du Comité Social et Économique. Au premier tour de scrutin, on comptait 80 % de participation. Les voix se sont réparties comme suit : CGT : 51,10 % ; CFE-CGC : 26,52 % ; FO : 14,46 % ; CFDT : 7,46 % ; UNSA : 0,46 %.

Nombre de réunions

Le dialogue social est organisé au niveau central de l'entreprise ainsi que des établissements ainsi que des établissements. Le tableau ci-après indique le nombre de réunions organisées par instance.

RELATIONS SOCIALES	2019
Nombre de réunions du Comité central d'entreprise	7
Nombre de réunions des Comités d'établissement	28
Nombre de réunions avec les délégués du personnel	32
Nombre de réunions des CHSCT	25
Nombre de réunions des Commissions Secondaires Exécution-Maitrise en Cadres (en application de l'article 3 du statut des IEG : concerne les mutations, les recrutements, les titularisations, les évolutions de rémunération, la discipline)	11
Nombre intersyndicales	23

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

DIALOGUE SOCIAL, PRINCPAUX ACCORDS COLLECTIFS SIGNES PAR THÈME ET PÉRIODE COUVRANT L'ANNÉE 2019

THÈME	PÉRIODE DE COUVERTURE	SIGNATAIRE	PRÉCISIONS
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de prévoyance complémentaire	Applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	+avenant signé en 2018 par toutes les organisations syndicales
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de retraite supplémentaire à CNR	applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2009
Accord collectif d'entreprise sur la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire pour sujétions de services	Applicable à compter du 1/01/2013	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2013
Accord collectif sur la politique d'abondement sur PEE et PERCO	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC, FO	Signé en 2010
Accord social	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Accord signé au moment du transfert des salariés d'EDF vers CNR en septembre 2005
Accord d'accompagnement social du projet de modernisations de la navigation	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC CGT FO	Accord signé au moment du transfert des salariés des écluses vers le centre de gestion de la navigation en juillet 2008
Accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 1999 + avenant Compte épargne temps en 2015
Accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la formation	2017-2020	Toutes organisations syndicales	Signé en 2017. Remplace les accords Formation (2007) et GPEC (2014)
Accord relatif à l'adoption de la semaine calendaire pour le décompte du temps de travail et du repos hebdomadaire	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2015
Accord sur l'accompagnement social de la mise en place de la nouvelle organisation	Avril 2017 – mars 2019	CFE-CGC CFDT FO	Signé en 2016
Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019	Décembre 2016 – Novembre 2019	Toutes les organisations syndicales	Signé en novembre 2016
Accord relatif au dialogue social au fonctionnement des IRP (Instances Représentatives du Personnel) et au droit syndical	Juillet 2017-Juillet 2020	Toutes les organisations syndicales	Accord signé en 2017 fixant les moyens accordés aux organisations syndicales et aux représentants du personnel en complément des moyens légaux
Accord d'intéressement 2017-2020	2017-2020	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2017
Accord relatif au droit à la déconnexion	Mars 2018-mars 2021	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord de méthodologie sur la mise en œuvre du projet multiparamétrage à CNR	Avril 2018 – avril 2023	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2018
Accord sur les modalités d'organisation et d'indemnisation des salariés du CGPR	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord de méthode sur la négociation d'un accord d'entreprise concernant la mise en place du CSE	Décembre 2018 – Juin 2019	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord collectif relatif à la participation aux résultats de l'entreprise	2017-2019	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2018.
ACCORDS SIGNÉS EN 2019			
Accord relatif au dialogue social, au fonctionnement du CSE et au droit syndical signé le 4 juillet 2019	01/06/2019 au 31/05/2023	CFDT, CFE-CGC, FO	Signé en 2019
Protocole d'accord préélectoral pour la mise en place du CSE	Élections professionnelles	CFDT, CGT, CFE-CGC, FO	Signé en 2019

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Politique santé-sécurité 2018-2020

Afin de mieux prendre en considération ces aspects le Directoire s'est engagé durablement sur la politique santé sécurité 2018-2020 et a considéré celle-ci comme l'une des priorités de CNR. Cette politique a été portée à la connaissance de l'ensemble des salariés de l'entreprise.
Notre engagement est d'apporter à l'ensemble des salariés CNR et des entreprises extérieures intervenant sous notre responsabilité, les meilleures conditions pour travailler en sécurité et préserver leur santé.

Ambition et initiatives en matière de santé/sécurité

NOTRE AMBITION

Soutenue par la stratégie d'entreprise CNR 2020, elle repose sur 3 objectifs :

- Atteindre et maintenir un objectif de Zéro accident dans toutes nos activités.
- Viser un taux de fréquence inférieur à 2 en 2020.
- Prévenir, mieux identifier et accompagner les agents confrontés à des difficultés susceptibles de porter atteinte à leur santé mentale ou physique.

NOS INITIATIVES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Analyser les évènements. Tout évènement, accident et presqu'accident, est classé par Potentiel de Gravité pour nous permettre de cibler au mieux les risques sur lesquels nous devons poursuivre nos efforts. Une analyse approfondie sera réalisée pour tout évènement classé en Haut et Très Haut Potentiel de Gravité. Nous apportons l'appui et les moyens nécessaires pour mener à bien les actions définies.

L'implication de tous. Nous nous appuyons et comptons sur la ligne managériale pour porter les engagements sécurité sur les thématiques définies annuellement. Nous demandons à tout agent d'intervenir pour prévenir les comportements et situations dangereuses. Nous encourageons la remontée des bonnes pratiques et leur communication sur l'ensemble de la Vallée.

Objectif 0 accident en 2020

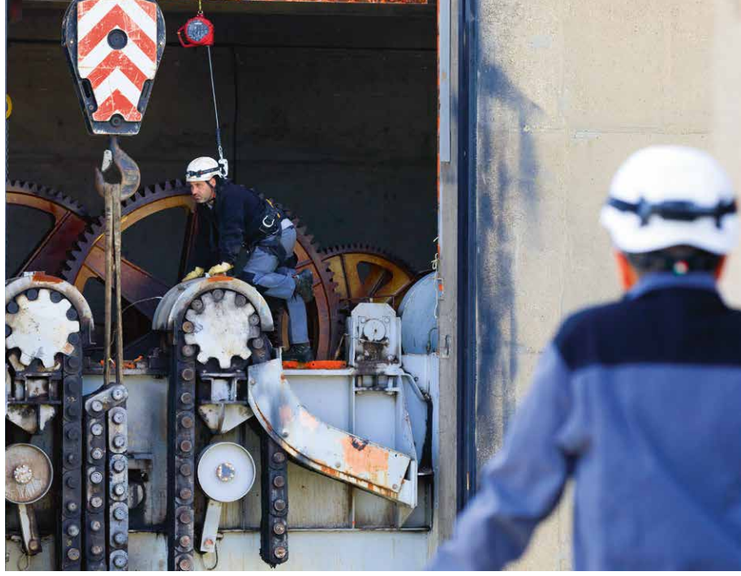

Accidents

NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT CNR DE 2017 À 2019

	2017	2018	2019
Accidents avec arrêt	16	5	11
Accidents sans arrêt	8	6	9
Accident de trajet avec arrêt	7	8	5
Accident de trajet sans arrêt	2	3	4

NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT CNR DE 2017 À 2019

SALARIES	2017	2018	2019
Taux de fréquence	6.60	2.30	5.03
Taux de gravité	0.28	0.19	0.08

NOMBRE D'ACCIDENTS SURVENUS AUX SALARIÉS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES DE 2017 À 2019

SALARIES D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES	2017	2018	2019
Nombre d'accidents avec arrêts	22	14	6
Nombre d'accidents sans arrêt	7	7	7

ORIGINE DES ACCIDENTS ET PRESQU'ACCIDENTS POUR CNR ET LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES EN 2019

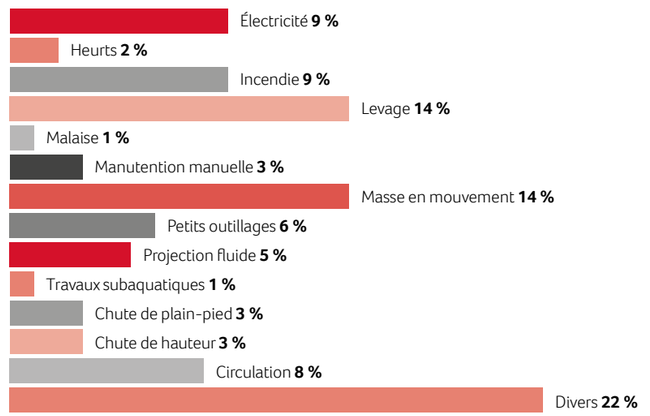

Réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail)

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	2018	2019
Nombre de réunions de CHSCT par entité	**32 dont :** • CHSCT Siège Social et Services Rattachés : 4 • CHSCT Haut Rhône : 4 • CHSCT Rhône Saône : 7 + 2 extraordinaire • CHSCT Rhône Isère : 5 + 4 extraordinaire • CHSCT Rhône Méditerranée : 4 • CHSCT étendu (CHSCT du siège social + un représentant de chaque CHSCT des directions territoriales) : 2	**25 dont :** • CHSCT Siège Social et Services Rattachés : 3 + 2 extraordinaire • CHSCT Haut Rhône : 3 + 1 extraordinaire • CHSCT Rhône Saône : 6 • CHSCT Rhône Isère : 3 + 1 extraordinaire • CHSCT Rhône Méditerranée : 3 extraordinaire • CHSCT étendu (CHSCT du siège social + un représentant de chaque CHSCT des directions territoriales) : 3

Nombre de visites risques et leurs thématiques

Objectif en 2019 : 600 visites risques

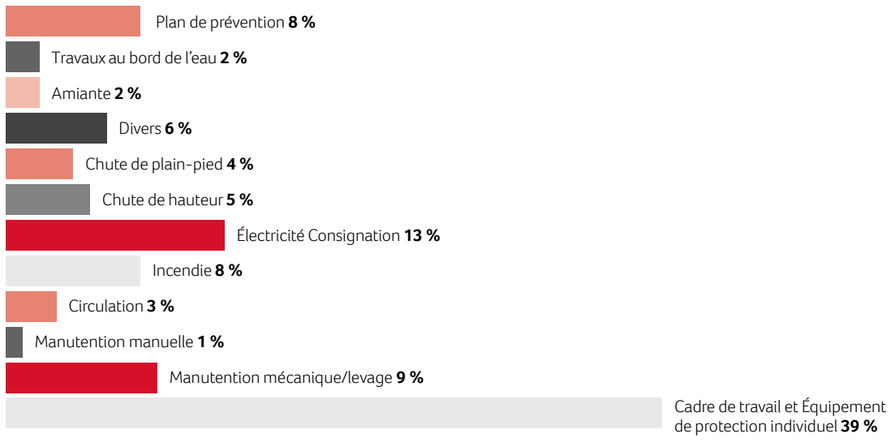

Résultat : 745 visites de risques ont été réalisées, dont 697 spécifiques à la sécurité. 19 concernent la thématique Environnement (à noter que certaines dimensions environnementales sont parfois abordées lors de visites de risque sécurité), 10 concernent la Sûreté hydraulique et 19 concernent la Sûreté des accès.

FORMATION

Politique de formation

RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE DE FORMATION AINSI QUE LES ACTIONS ASSOCIÉES

La note d'orientation formation 2019 décline en axes de formation prioritaires les actions pour accompagner la Stratégie d'Entreprise 2015-2020 dont l'ambition est d'innover et de se développer pour s'affirmer en leader européen des énergies renouvelables au cœur des territoires. La mise en place en 2017 d'une nouvelle organisation au sein de CNR avait pour objectif de consolider l'excellence industrielle, accélérer le développement, mais également de renforcer les fonctions support tout en confortant l'ancrage local. La formation a constitué un élément clé dans la réussite du déploiement de cette nouvelle organisation, et cet apport formation s'est concrétisé en 2017 et 2018 par l'ajout d'une orientation formation dédiée. Cet accompagnement des collectifs de travail et des professionnalisations individuelles s'est poursuivi en 2019 avec un volume de 3 000 heures supplémentaires de formation.
Un effort particulier a été poursuivi à destination des salariés des fonctions support afin de leur proposer une offre de formation plus large.
La réforme de la formation 2018 a été mise en application à partir de 2019. Les nouveaux acteurs de cette réforme se sont mis en place progressivement en 2019 et début 2020. En parallèle, la réflexion sur l'optimisation des modes de financement, débutée en 2018, se poursuit.
Par ailleurs, CNR conforte, dans le cadre du nouvel accord GPEC Formation (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), son investissement dans l'adaptation, la transmission et le développement des compétences au service des salariés.

EN COHÉRENCE AVEC LES ENGAGEMENTS ÉVOQUÉS, ET AFIN DE POURSUIVRE LES ACTIONS MENÉES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA POLITIQUE FORMATION CNR SE DÉCLINE EN 5 GRANDS AXES :

- Accompagner la vision stratégique de l'entreprise et l'évolution de son organisation par la poursuite des formations cœur de métier et la mise en place de nouveaux modules adaptés à ses ambitions
- Décliner et renforcer les dispositifs issus de l'accord GPEC Formation en proposant les actions de formation adaptées aux enjeux et besoins
- Mettre en œuvre les nouveaux dispositifs et obligations issus de la réforme de 2018
- Accompagner les politiques sûreté, santé et sécurité
- Optimiser la performance de la formation

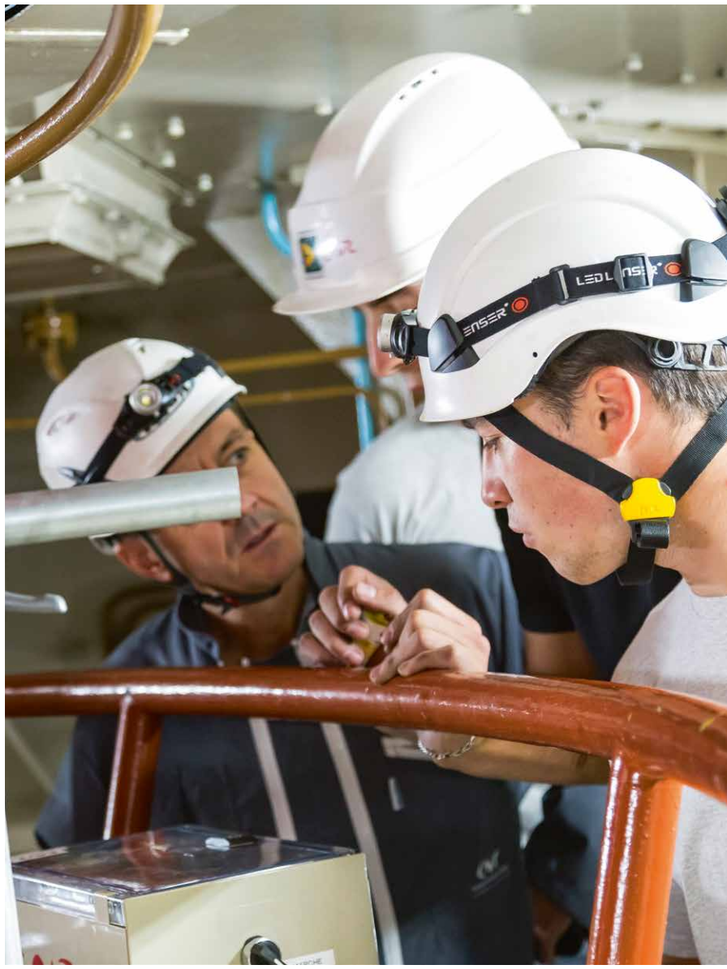

PARMI LES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 :

- 164 managers ont été formés à la mise en œuvre de l'appréciation du professionnalisme dans le cadre du projet classification compétences. En parallèle, l'ensemble des salariés a été sensibilisé à cette démarche.
- 294 personnes ont été formées en 2019 au « Fonctionnement du mode projet à CNR ». Une formation aux fondamentaux de la gestion de projet est en cours d'élaboration et sera proposée aux membres non encore formés à partir de 2020.
- 159 personnes ont suivi la formation « sensibilisation au Règlement Général pour la Protection des Données - RGPD ».
- 98 personnes ont suivi le nouveau module « Professionnaliser les relations parties prenantes dans les territoires ». 28 inscrits seront formés avant la fin de l'année.
- 103 personnes ont suivi la formation « Prévention du risque de chute à l'eau »

Formation 2019

En 2019, sur 57 659 heures de formation prévues, 54 853 heures ont été réalisées, soit une moyenne de 36 h par salarié en CDI, alors que la moyenne nationale se situe à 26h.

NOMBRE D'HEURES
Prévu : 57 659 heures
Réalisé : 54 853 heures
Soit un taux de réalisation de 95.1 %

36 h
Formation par salarié par an en moyenne versus 26 h en moyenne nationale

Formations santé et sécurité

30 % des heures de formation suivies ont concerné le domaine Sécurité, notamment sur les thèmes suivants :

- Formations Sécurité nouveaux embauchés niveau 1 et 2
- Culture Sécurité pour les fonctions supports
- Habilitations électriques et recyclages associés
- Prévention du risque de chute à l'eau et port du gilet de flottaison
- Sensibilisation travaux en hauteur, EPI antichute, systèmes de liaison
- Fluide diélectrique de transformateurs : Prélèvement huile Buccholz
- Gestion de crise
- Facteurs organisationnels et humains, analyse d'évènements
- Formation aux risques amiante
- Intervention des entreprises extérieures
- Travaux en hauteur dans l'éolien
- Évacuateur Rescue Barrel
- Risque en milieu aquatique
- Autres formations Sécurité (Échafaudage, préparation Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), pontier élingueur, grue, chariots, tronçonnage, permis…)
- Formations initiales et recyclages secourisme

Principales formations environnementales

Les formations environnementales ont concerné les thèmes suivants :

- Découverte Éolien et Photovoltaïque
- Loi sur l'eau Nouvelles exigences réglementaires
- Reconnaissance végétale
- Améliorer la prise en compte des enjeux écologiques sur chantier
- Droit environnement industriel
- Environnement CNR règlementation
- Droit de l'environnement (général)

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

CNR souhaite faire de sa diversité un levier de performance sociale et économique. En 2014, CNR obtient le label Diversité - renouvelé en 2017-, reconnaissance par les instances externes et expertes que sa gestion des ressources humaines favorise la diversité, l'égalité des chances et lutte contre toutes formes de discriminations. CNR poursuit et confirme ces engagements en adhérant dès 2015 au Global Compact. Elle affiche ainsi son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies en matière de respect des droits de l'hommes, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction et l'ensemble des organisations syndicales de CNR ont signé fin 2016 le 4e accord pour la période 2016-2019.
Les trois précédents accords ont permis, par des actions très concrètes, de créer le terreau d'une part de l'égalité entre les femmes et les hommes chez CNR et d'autre part de la mixité au sein des équipes de travail. Nous savons aujourd'hui que les mesures en faveur de l'égalité de traitement et de la mixité sont des leviers de performance à la fois économique et sociale.

La politique de CNR pour l'égalité et la mixité a permis ces avancées pour les femmes entre 2007 et 2019 :

- **CDI :** de 18 à 22 %
- **Collège cadre :** de 20 à 27 %
- **Alternance :** de 14 à 30 %

Le 4e accord vise entre autres actions :

- L'égalité de rémunération
- L'égalité d'accès à la formation
- L'égalité dans le recrutement et la mixité dans les équipes
- L'évolution des mentalités pour atténuer les stéréotypes
- L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale.

La direction a élaboré un plan d'actions spécifique pour prévenir et agir contre les agissements sexistes, le harcèlement et la discrimination. Elle a procédé à la nomination d'un référent sexisme employeur et le référent sexisme CSE a été désigné par les représentants du personnel. En 2019, les deux référents ont bénéficié d'une formation et le plan d'actions, intégré dans le futur accord Égalité Professionnelle, sera mis en œuvre en 2020.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis 2007, la Direction de la CNR et les organisations syndicales ont signé 3 accords successifs en faveur de ce public.
Les actions engagées et réalisées par l'entreprise ont permis de faire évoluer le taux d'emploi (global) des personnes en situation de handicap de 1.20 % en 2005 à 6.8 % en 2019, contre une moyenne nationale établie à 3,41 %.
Pour réaliser cette progression, l'entreprise CNR recrute des personnes en situation de handicap (CDI, CDD, Intérim, Alternance, Stages…), réalise des maintiens en emploi et accompagne les salariés dont la situation de santé se fragilise.
Enfin, CNR a mené des actions de sensibilisation en interne pour faire évoluer ses achats auprès du secteur protégé et adapté. En 2019, les achats de CNR à ce secteur ont représenté 28.9 ETP (équivalent temps plein). Ce nombre était de 26.3 en 2018.
En 2019, pendant la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, une action de sensibilisation ludique et pédagogique a été déployée auprès de tous les salariés. 606 salariés CNR y ont participé.

6,8 %
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap, supérieur à la moyenne des entreprises (3,4 %) et à l'obligation légale (6 %)

Alternance à CNR

L'alternance continue à être développée, avec l'accueil de 51 nouveaux alternants sur 2019. CNR a ainsi atteint en 2019 le taux de 5.46 % d'alternants dans son effectif. Concernant les alternants en fin de contrat en 2019 (51), 96 % ont obtenu leur diplôme et 52 % des postulants (CDD CDI) ont pu bénéficier d'une embauche dans les effectifs de CNR (CDI/CDD - hors alternance).

Insertion des publics éloignés de l'emploi

Depuis 2012, CNR a mis en place un dispositif d'alternance interne Form'avenir (formation certifiante en alternance sur mesure et adaptée à nos métiers) qui a pour objectif de former, des jeunes éloignés de l'emploi, aux métiers de maintenance et d'exploitation.
CNR poursuit la mise en œuvre de Form'avenir. En 2019, la promotion spécialisée en mécanique a permis d'accompagner 5 personnes -éloignées de l'emploi- dans l'obtention de cette certification, dont 3 ont été embauchées en CDI. La promotion en cours 2019-2020, de 5 personnes, concerne l'exploitation et un nouveau groupe, en mécanique, sera lancé en avril 2020.

CNR est partenaire de longue date de plusieurs associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle et sociale des publics éloignés de l'emploi. En partenariat avec les associations « nos quartiers ont du talent » 8 salariés CNR ont parrainé durant cette année des personnes éloignées de l'emploi.
Durant cette même année, notre engagement en faveur de la diversité a été présenté lors de rencontres dans les missions locales, pôle emploi, les écoles et la Métropole de Lyon. Dans le cadre d'une convention signée avec la Métropole de Lyon, CNR a organisé une demi-journée de sensibilisation pour 12 bénéficiaires du RSA sur les techniques de recherche d'emploi et de recrutement.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En juin 2019, ce sont 56 % des salariés qui ont répondu à la deuxième étude IRIS (International Ressources Innovative System) sur les conditions de travail. Cette étude fait suite à une première menée en 2017, établie sur les mêmes critères, elle a été restituée le 22 octobre 2019 en CHSCT. Les résultats s'inscrivent dans la moyenne haute au niveau national.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE SATISFACTION :

- Les salariés sont toujours aussi nombreux à déclarer être fiers de travailler chez CNR,
- Ils considèrent majoritairement que les conditions de travail sont très bonnes et expriment un bon niveau de satisfaction et d'intérêt pour leur travail,
- Ils déclarent avoir un bon niveau d'engagement et trouvent du sens à leur travail,
- Ils apprécient l'autonomie et la bonne ambiance au sein des équipes.

LES PRINCIPAUX AXES D'AMÉLIORATION :

- Les salariés pointent une vision de l'avenir incertaine et expriment un manque de confiance dans l'évolution de l'emploi et du métier,
- Ils ressentent une difficulté à gérer les urgences et à réaliser leurs activités dans les temps impartis,
- Ils identifient la nécessité de disposer d'informations suffisantes et fiables pour exercer leurs missions.

SCORE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE CNR S'INSCRIT DANS FAVORABLE EN 2017 ET 2019 :

Défavorable qui dérange	Défavorable	Favorable	Favorable appréciée

Le monde du travail, son environnement et la manière de l'exercer ont beaucoup évolué ces dernières années. Cette transformation du travail peut être source de satisfaction et d'épanouissement professionnels et personnels mais peut aussi créer tensions, mal-être, voire épuisement. C'est ce qu'on appelle les risques psychosociaux (RPS) qui regroupent stress, violences, harcèlement et qui induisent de la souffrance mentale et/ou psychique.
CNR met à disposition de ses salariés un réseau d'interlocuteurs internes et externes pour aider les collaborateurs qui en éprouvent le besoin et élaborer des solutions.
Les salariés ou les managers qui vivent des tensions au travail peuvent solliciter l'un des acteurs de la prévention interne à l'entreprise : médecins du travail, DRHES, membres CHSCT…
La DRHES a un rôle d'écoute, de soutien et de prise en charge des collectifs ou d'une personne.
En plus de ces interlocuteurs internes, la direction de CNR offre la possibilité à tout salarié vivant des tensions liées au travail de bénéficier d'un soutien psychologique grâce à des permanences mensuelles d'une psychologue du travail, mises en place depuis 2017, et à un numéro vert gratuit.

LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PROMOTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL, REPOSE SUR 4 AXES :

- Contribuer individuellement et collectivement à la prévention des risques psychosociaux et à la promotion de la santé au travail en partageant le même socle de connaissances.
- Favoriser l'épanouissement professionnel de chacun dans son travail et au sein de son collectif.
- Développer une culture de veille pour accompagner les personnes ou les équipes en difficulté.
- Évaluer l'efficacité de nos actions.

Ces axes sont déclinés en actions qui ont fait l'objet d'un suivi par le CHSCT spécifique, lequel s'est réuni à 3 reprises en 2019.

EN 2019, EN COMPLÉMENT DES DISPOSITIFS PÉRENNES, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE :

- Un dispositif d'animation d'Espaces de Discussion sur le Travail (EDT), dispositif visant à favoriser l'émergence au sein des équipes des solutions aux difficultés rencontrées dans le travail a été déployé.
- Des accompagnements ont été menés sur des collectifs de travail présentant des signaux faibles de dégradation.
- Les Médecins de CNR ont engagé une démarche d'évaluation de la Santé au travail, Evrest, mise en œuvre au cours des visites médicales.
- Enfin, sur la base des résultats de l'étude IRIS, la Direction de CNR a engagé fin 2019 une réflexion pour promouvoir la qualité de vie au travail de tous ses collaborateurs. Les actions découlant de ce travail seront déployées dès 2020.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2006 CNR s'est dotée d'une charte éthique, puis elle a nommé un déontologue pour veiller à la mise en œuvre de celle-ci afin que tout acte professionnel s'effectue dans le respect des lois et de la règlementation.
Nommé par le Directoire, le déontologue est chargé de sensibiliser managers et collaborateurs au respect de la politique Éthique, de contribuer à la prévention du risque et d'en inventorier les incidents. Il participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique professionnelle et veille à leur respect dans l'entreprise.
La loi anticorruption -dite loi Sapin 2- et le règlement général pour la protection des données (RGPD) sont des opportunités pour renforcer l'exigence éthique de CNR.
Pour répondre à cette exigence, CNR s'est dotée, en avril 2018, d'un pôle Éthique et conformité. Celui-ci est constitué du Directeur de la Direction Juridique, Éthique et Assurances (DJEA), d'une référente Éthique et Conformité avec l'appui de deux juristes.
En juillet 2018, le dispositif de lanceur d'alerte est rendu opérationnel par la mise en place de la plateforme Ethicorp. Ce dispositif, indépendant de CNR, est géré intégralement par des avocats ayant les compétences en matière d'éthique.

157 personnes
formées sur les données personnelles

EN 2019, LES MISSIONS PRINCIPALES RÉALISÉES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE À CNR SONT :

- Le développement de la formation sur les données personnelles (157 personnes formées soit 98 % de la population identifiée)
- L'entrée en vigueur du code de conduite en matière d'éthique des affaires désormais annexé au règlement intérieur. Ce code de conduite expose la politique du groupe CNR en matière d'éthique des affaires et de comportement individuel. Il définit les valeurs qui sont au cœur de la culture du Groupe : la conformité aux lois et règlements, l'intégrité, la loyauté, la transparence, l'honnêteté et le respect d'autrui.
- La diffusion de la politique cadeaux et invitations
- La réalisation de la formation « Professionnalisation des parties prenantes institutionnelles ».
- La dotation d'une lettre de mission pour le déontologue CNR.

EN 2019, ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MENÉES LES ACTIONS SUIVANTES :

- La réalisation de deux audits informatiques (un sur le RGPD et un sur la sécurité informatique du dispositif de gestion des alertes éthiques),
- La rédaction quasi-intégrale des procédures de contrôles comptables internes pour celles qui n'étaient pas encore formalisées par écrit
- L'élaboration d'une politique de conflit d'intérêts
- La participation du déontologue au 1er séminaire des déontologues de l'entité France Renouvelable d'Engie en septembre 2019,
- La participation de la référente éthique et conformité à la formation « comprendre et prévenir le risque de fraude et de corruption » en février 2019.

En 2019, deux incidents éthiques se sont produits. Le 1er concerne les relations contractuelles dans le cadre d'achats et le second concerne une suspicion de conflits d'intérêt. Le 1er est en cours de traitement et le second a été traité – conflit apparent -.

Aucun fait marquant en 2019 au titre du non-respect du dispositif éthique en vigueur à la CNR n'a été identifié par le déontologue ni porté à sa connaissance.
Le « correspondant éthique » et le déontologue de la CNR n'ont été saisis d'aucune difficulté importante, au titre du respect des chartes internes du dispositif éthique.
Le caractère confidentiel des informations sensibles a été correctement protégé en 2019 à la CNR.

CNR souhaite compenser les émissions de gaz à effet de serre de son rapport RSE, mais aussi de toutes ses autres éditions. Ces émissions liées à la conception, la fabrication et au transport sont estimées à 50 tonnes équivalent CO_2.
Elles sont intégralement compensées par le soutien au projet Utsil Naj au Honduras où l'entreprise sociale Microsol travaille en collaboration avec l'entreprise familiale hondurienne E'copan qui produit et distribue des foyers améliorés aux familles bénéficiaires du projet dans l'ensemble du pays. Ces foyers permettent une réduction de consommation de bois de plus de 50 %. Les défis sont multiples notamment dans l'adoption de cette nouvelle technologie pour les communautés traditionnelles honduriennes qui ne considèrent a priori pas la fumée comme nocive. Par ailleurs, l'accès à une énergie plus propre octroyé à ces dernières contribue à améliorer leurs conditions de vie car permet d'aborder une multitude d'autres problématiques complémentaires, telles que la pauvreté et l'emploi ou le changement climatique, en passant par la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, ou encore la santé et l'éducation.
Le montant de cette compensation ira à l'entreprise sociale Microsol qui met en œuvre ce projet sur le terrain. Grâce à cette action, CNR répond à un double enjeu : limiter sa propre empreinte carbone et soutenir les populations vulnérables dans leur développement bas carbone.

Pour plus d'information, consultez
http://www.microsol-int.com

Crédits photos : C. Moirenc, M.Moirenc, S. Têtu / La Company, C. Fouquin, J. Robert, M. Bardy, N. Pansiot, A. Moulard, J.-P. Bajard, Fondation Tara Océan, E. Caillet, LPM, S. Gruffat-Technivue, photothèque CNR, DR.
Conception et réalisation : Graphistar
Direction de la Communication et de la RSE CNR - juillet 2020
Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

2, rue André Bonin
69316 Lyon cedex 04 - France
Tél. : 33(0)4 72 00 69 69

28, boulevard Raspail
75007 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 45 48 76 26

cnr.lyon@cnr.tm.fr

cnr.tm.fr